

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 avril 2021 à 19 heures

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à GROUPE ROCK-SOL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au montant de 351 932,73 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 404 722,64 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2101 - Onze soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fourniture et d'installation de revêtement de piste d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau, au montant de 725 253,22 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 817 778,54 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2103 - Un soumissionnaire
- 20.03 Octroi d'un contrat de gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de Lachine pour la saison 2021, au montant de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses
- 20.04 Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à MANOREX INC., pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement Lachine, au montant de 512 126,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922
- 20.05 Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 97 552,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17912
- 20.06 Addenda - Augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 70 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à LANCO AMÉNAGEMENT INC., pour des travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, majorant ainsi le montant des contingences de 180 134,78 \$ à 250 134,78 \$, toutes taxes incluses
- 20.07 Octroi d'une aide financière au montant de 16 700 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
- 20.08 Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 165 041 \$
- 20.09 Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif venant en aide aux enfants et aux familles et octroi de contributions financières au montant total de 87 623 \$

- 20.10** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 35 908,40 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Autorisation d'une dépense au montant de 180 968,37 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 200 968,37 \$
- 30.02** Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$
- 30.03** Octroi d'une contribution financière au montant de 315 \$ à un organisme désigné de l'arrondissement de Lachine
- 30.04** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> Avenues
- 30.05** Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités
- 30.06** Autorisation à monsieur Ted Cox, Chef de section - sports et loisirs, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes
- 30.07** Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020
- 30.08** Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUËST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021
- 30.09** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002-10)
- 40.02** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

### **47 – Urbanisme**

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28<sup>e</sup> Avenue
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 63 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 184 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de la 1<sup>re</sup> Avenue)

- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 65 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 185 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de l'avenue George-V)
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant pour l'immeuble situé au 41-45, 16<sup>e</sup> Avenue
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 625, 45<sup>e</sup> Avenue
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de deux bâtiments multifamiliaux jumelés de 63 et 65 unités sur les lots portant les numéros 6 391 184 et 6 391 185 du cadastre du Québec (entre la 1<sup>re</sup> Avenue, la rue William-MacDonald et l'avenue George-V)
- 47.07** Addenda - Opération cadastrale - Modification de la contribution pour fins de parc au montant de 8 200 \$ - Lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec situés au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



**Dossier # : 1218901001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à GROUPE ROCK-SOL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au montant de 351 932,73 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 404 722,64 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2101 - Onze soumissionnaires

D'octroyer un contrat à GROUPE ROCK-SOL INC., plus pas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au prix de sa soumission, soit au montant de 351 932,73 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2101;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 351 932,73 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 35 193,27 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 17 596,64 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:25

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1218901001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à GROUPE ROCK-SOL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au montant de 351 932,73 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 404 722,64 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2101 - Onze soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Lachine a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de trottoirs, bordures, installation de mobiliers urbain et autres travaux connexes, selon le devis préparé par la division des Études techniques de l'arrondissement de Lachine.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2101 a été lancé le 9 février 2021 et les soumissions ont été ouvertes le 5 mars 2021. La durée de la publication a été de 24 jours de calendrier. Les soumissions sont valides pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 3 juillet 2021.

Aucun addenda n'a été transmis dans le cadre de cet appel d'offres.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 351 932,73 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur GROUPE ROCK-SOL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de trottoirs dans l'arrondissement de Lachine et d'autoriser une dépense maximale de 35 193,27 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences (10 %) et une dépense maximale de 17 596,64 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences (5 %).

La dépense totale est donc de 404 722,64 \$, toutes taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-04-06 - CA20 19 0063 (1207274001)**

Octroi d'un contrat à Construction CAPP Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des trottoirs pour l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 593 686,06 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 694 612,69 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2006 - Huit soumissionnaires

**2019-03-11 - CA19 19 0040 (1198278001)**

Octroi d'un contrat à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des trottoirs pour l'arrondissement de Lachine, au montant

maximal de 995 340,76 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 149 618,58 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1903 - neuf soumissionnaires

## DESCRIPTION

Ce projet a pour but de procéder à la réfection de diverses sections de trottoirs et de bordures, suite à l'identification de tronçons de rue qui font partie des travaux de planage et de pose de revêtement (PCPR) sur les tronçons des rues locales, des demandes de citoyens, des demandes de permis pour l'aménagement d'entrées charretières, de trottoirs endommagés ou suite à certaines interventions sur des infrastructures (remplacement d'entrées de service d'égout, d'aqueduc ou de nouveaux branchements d'utilités publiques). Chaque demande est validée par les employés de la division des Études techniques de la Direction des travaux publics pour vérifier l'état actuel des trottoirs avant de procéder aux travaux. De plus, ces travaux sont requis dans l'optique d'assurer des trottoirs sécuritaires aux usagers de l'arrondissement Lachine. Nous avons également prévu des travaux d'installation de mobiliers au parc du Village Saint-Louis. Ces travaux consistent à l'enlèvement du mobilier urbain existant, la démolition, la construction des bases en béton et l'installation de nouveaux mobiliers urbains fournis par la ville. Selon l'ampleur du PCPR et des demandes, l'arrondissement Lachine prévoit effectuer trois listes réparties comme suit:

**Liste 1** : Cette liste portera sur les sections de trottoirs bordant les rues incluses dans le programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) et les travaux de réfection mineures de trottoirs (RMT). Ces travaux sont assumés à 100 % par l'arrondissement.

**Listes 2 & 3** : Ces listes comprennent les travaux de réfection mineures de trottoirs (RMT), là ou requis, sur plusieurs rues de l'arrondissement de Lachine. Nous avons prévu dans la liste 3 les travaux d'installation de mobiliers dans le parc du Village Saint-Louis.

Les travaux sont prévus au printemps 2021, suite à la période de dégel. Le délai d'exécution des travaux est 140 jours calendrier. Le tableau ci-dessous indique les dates visées pour l'exécution de chaque liste :

Liste	Date d'exécution	Quantité prévue (m <sup>2</sup> )
Liste 1 (PCPR)	Après la fin de la période de dégel	600
Liste 2	Du 7 juin au 5 juillet	400
Liste 3	Du 23 août au 20 septembre	400

## JUSTIFICATION

Parmi les quinze preneurs du cahier de charges, onze ont déposé une soumission. Après l'analyse de conformité des trois plus bas soumissionnaires, ces trois soumissions sont considérées conformes. L'entreprise GROUPE ROCK-SOL INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de l'arrondissement et le montant de l'octroi.

Soumissions	Coût de base (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Groupe Rock-Sol inc.	351 932,73 \$	351 932,73 \$
Cojalac inc	382 277,77 \$	382 277,77 \$
Construction Cappa	423 541,46 \$	423 541,46 \$
Construction Larotek inc.	438 089,24 \$	438 089,24 \$

Ramcor construction Inc.	442 607,76 \$	442 607,76 \$
Les entreprises Ventec,inc	477 945,33 \$	477 945,33 \$
De Sousa	478 627,70 \$	478 627,70 \$
Stradco Construction Inc.	486 464,97 \$	486 464,97 \$
Ciments Lavallée	501 507,38 \$	501 507,38 \$
Duroking Bordures et trottoirs/9391-3796	551 819,64 \$	551 819,64 \$
Groupe ABF Inc	611 674,57 \$	611 674,57 \$
<b>Estimation</b>	<b>411 757,14 \$</b>	<b>411 757,14 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>		<b>467 862,59 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>		<b>32,94 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>		<b>259 741,84 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>		<b>73,80 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>		<b>(59 824,41) \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>		<b>-14,53 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus base et la plus basse (\$)</b>		<b>30 345,04 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>		<b>8,62 %</b>

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimation est de 32,94 % supérieure à celle-ci. À noter aussi que l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 73.80 %, ce qui représente une dispersion significative dans les soumissions déposées.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus bas de 14,53 % que l'estimation détaillée de l'arrondissement.

Cet écart est donc favorable pour l'arrondissement de Lachine en ce qui concerne les coûts de réalisation des travaux.

L'écart de prix provient essentiellement des coûts de soumission pour les deux items selon, en l'occurrence l'item II-3A-1101, soit Maintien de la mobilité et de la sécurité routière et l'item II-IS-1100, soit Assurance, garantie et frais généraux de chantier 7 % maximum. Ces deux items représentent 62 % du coût d'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total des travaux de 404 722,64 \$ inclut les contingences et les incidences. Le coût total brut du contrat à octroyer, incluant les taxes mais sans les contingences, est de 351 932,73 \$.

Le montant des contingences est de 35 193,27 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est de 17 596,64 \$, toutes taxes incluses.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, d'engagement d'ingénieur forestier, de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour les analyses des sols.

La dépense totale sera entièrement financée par le programme triennal d'investissement des Parcs et de la Voirie tel que prévu dans l'intervention financière.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre le programme triennal d'investissement des Parcs et de la Voirie.

La dépense totale de 404 722,64 \$, incluant les contingences et incidences, doit être imputée comme suit:

	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>	<b>Incidences</b>	<b>Montant total</b>	<b>Répartition (%)</b>
PTI Voirie	337 029,93 \$	33 702,99 \$	370 732,92 \$	16 851,50 \$	387 584,42 \$	95,77 %
PTI Parcs	14 902,80 \$	1 490,28 \$	16 393,08 \$	745,14 \$	17 138,22 \$	4,23 %
<b>Total</b>	<b>351 932,73 \$</b>	<b>35 193,27 \$</b>	<b>387 126,00 \$</b>	<b>17 596,64 \$</b>	<b>404 722,64 \$</b>	<b>100,00 %</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier assure une amélioration de la qualité de vie des résidents par des mesures de déplacement sécuritaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les trottoirs sont des éléments essentiels de la chaîne de déplacements, surtout en milieu urbain. Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure de réaliser les interventions nécessaires afin d'offrir des trottoirs bien entretenus et sécuritaires pour les déplacements des usagers de l'arrondissement de Lachine.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux liste 1 : 14 mai 2021;

Début des travaux liste 2 : 7 juin 2021;

Début des travaux liste 3 : 23 août 2021;

Fin des travaux: Octobre 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra SÉGUIN-HARBEC  
Ingénieure - Chargée de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-23

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1217274001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fourniture et d'installation de revêtement de piste d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau, au montant de 725 253,22 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 817 778,54 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2103 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., plus pas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fourniture et d'installation de revêtement de piste d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau, au prix de sa soumission, soit au montant de 725 253,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2103;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 725 253,22 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 72 525,32 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 20 000,00\$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-27 10:18

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217274001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fourniture et d'installation de revêtement de piste d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau, au montant de 725 253,22 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 817 778,54 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2103 - Un soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de la réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Dalbé-Viau, l'arrondissement de Lachine a retenu les services professionnels de CONCEPTION PAYSAGE INC. en novembre 2019 afin de produire des plans et devis et d'assurer la surveillance durant la phase de construction (appel d'offres public numéro LAC-PUB-1926). Le contrat pour les travaux de réfection du terrain de football-soccer et de la fondation de la piste d'athlétisme au parc Dalbé-Viau a été octroyé également en août 2020 à LANCO AMÉNAGEMENT INC., par l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2005. L'appel d'offres pour les travaux de fourniture et d'installation du revêtement d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau a été publié dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SEAO le 2 février 2021. Un délai de 37 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mars 2021. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Dans le cadre de cet appel d'offres un seul addenda a été transmis pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 725 253,22 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de fourniture et d'installation de revêtement d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau et d'autoriser une dépense maximale de 817 778,54 \$, toutes taxes incluses, comprenant un budget de contingences de 72 525,32 \$ (10 %) et une dépense maximale de 20 000,00 \$ , toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-08-03 - CA20 19 0139 (1207274002)**

Octroi d'un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, au montant de 1 801 347,82 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 081 482,60 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-

PUB-2005 - Cinq soumissionnaires

**2020-04-05 - CA20 19 0085 (1207626002)**

Approbation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la réfection et l'utilisation du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Dalbé-Viau, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de la signature

**CA19 19 0292 (2019-11-04) 1198278004**

Octroi d'un contrat à CONCEPTION PAYSAGE INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour la réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau de l'arrondissement de Lachine, au montant de 85 081,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 171 082,80 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1926 - Quatre soumissionnaires

**2019-09-16 - D2198278007 (2198278007)**

D'approuver la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1926 - Services professionnels pour la réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé Viau de l'arrondissement de Lachine

**2019-09-04 - CE19 1408 (1194815002)**

De prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures

**2019-05-06 - CA19 19 0138 (1193550006)**

D'autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau

**2019-03-13 - CE19 0409 (1184815002)**

D'adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

**2018-03-26 - CM18 0397 (1174815004)**

D'adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal; / De confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action

**2014-11-25 - CM14 1123 (1141658005)**

D'adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014; / D'amender la Politique à l'étude en y ajoutant la phrase suivante à la page 25, au point Cible collective, après le premier paragraphe : « La Ville de Montréal souhaite aussi se doter de l'objectif de faire passer la proportion des 12-17 ans qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activité physique par jour de 30 % à 35 % d'ici 2017, à 40 % d'ici 2021 et à 45 % d'ici 2025 »

**2006-04-10 - CA06 19 0179 (1062356042)**

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de gazon synthétique pour le terrain de soccer/football à l'école Dalbé-Viau à la compagnie Les Installations Sportives Defargo Inc. pour un montant de 566 498,13 \$ toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme

**2004-04-10 - CA06 19 0178 (1062356038)**

D'octroyer le contrat pour les travaux de terrassement et d'aménagement d'un terrain de soccer/football à l'école Dalbé-Viau à la compagnie Terrapro Construction Inc. pour un montant de 644 103,21 \$ toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme

**2006-01-16 - CA06 19 0006 (1062356004)**

D'octroyer un contrat à la firme Technika HBA Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'un terrain de soccer/football en gazon synthétique pour un montant de 75 916,50 \$ toutes taxes incluses

**DESCRIPTION**

Le contrat consiste à la fourniture et à l'installation de revêtement d'athlétisme et de lignage pour la piste et les aires de saut du parc Dalbé-Viau dans l'arrondissement de Lachine.

Le mandat comprend essentiellement :

- préparation des surfaces;
- correction des surfaces, à l'aide de polyuréthane auto-nivelant, préalablement à l'installation du revêtement d'athlétisme;
- revêtement d'athlétisme pour la piste et les aires de saut;
- marquage de la piste d'athlétisme, des aires de saut et d'épreuves;
- tous autres travaux connexes à la réalisation complète du mandat.

**JUSTIFICATION**

Parmi les trois preneurs du cahier de charges, un seul a déposé une soumission, soit 33,3 % des preneurs du cahier de charges.

Après l'analyse de conformité, la soumission est considérée conforme. L'entreprise LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme CONCEPTION PAYSAGE INC. et le montant de l'octroi.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
Les Surfaces Sécuritaires Carpell	725 253,22 \$		725 253,22 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	714 241,95 \$		714 241,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			11 011.27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			1,5 %

Nous recommandons donc que le contrat soit octroyé à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 817 778,54 \$ inclut les travaux de contingences et les incidences.

Le Programme des installations sportives extérieures (PISE) prévoit 80 % des dépenses admissibles à la charge de la Ville centrale pour un maximum de 1 925 000 \$ net de ristournes, et 20 % de ces dernières à la charge de l'arrondissement. En considérant la dépense assumée par la Ville centre pour les services professionnels et les travaux de réfection du terrain en gazon synthétique de 1 645 513,96 \$ net de ristournes, les dépenses seront assumées à 37,4 % par la ville centre et à 62,6 % par l'arrondissement et seront réparties selon le tableau ci-dessous :

	<b>COÛT</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>INCIDENCES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(APRÈS RISTOURNES)
<b>Programme d'Installations Sportives Extérieures - PISE (80 %)</b>	306 073,65 \$	0 \$	0 \$	306 073,65 \$	279 486,04 \$
<b>Arrondissement de Lachine (20 %)</b>	419 179,57 \$	72 525,32 \$	20 000,00 \$	511 704,89 \$	467 254,77 \$
<b>Total</b>	<b>725 253,22 \$</b>	<b>72 525,32 \$</b>	<b>20 000,00 \$</b>	<b>817 778,54 \$</b>	<b>746 740,81 \$</b>

Plus spécifiquement, la dépense de 746 740,81 \$ net de ristournes, se répartit comme suit :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 279 486,04 \$ financé via le règlement d'emprunt numéro 20-027;
- Arrondissement de Lachine pour un montant de 467 254,77 \$ assumé à son Programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (279 K\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier, est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Total</b>
38375- Programme des installations sportives extérieurs (PISE)	279 K\$	-	-	-	279 K\$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec les orientations du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal. De ce fait, il vise à améliorer l'accès aux services et aux équipements

culturels, sportifs et de loisirs ainsi qu'à lutter contre les inégalités. Le PISE valorise l'aménagement d'installations de qualité, durables et sécuritaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est prévu qu'il y aura interruption de l'utilisation du terrain par nos partenaires (organismes et écoles) pendant la durée des travaux, lesquels seront effectués durant la saison 2021.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le cahier des charges prévoit des clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes ainsi que la Commission scolaire seront informés du déroulement du projet par la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement Lachine.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux : entre les mois de juin et août 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Ted COX, Lachine  
Lynn THIBAUT, Lachine  
Julie J PERRON, Lachine

Lecture :

Dominique LEMAY, 23 mars 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Garo TAMAMIAN  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-23

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1217802002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat de gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de Lachine pour la saison 2021, au montant de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat de gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de Lachine pour la saison 2021, au montant de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses, conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser à cet effet, une dépense maximale de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:29

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217802002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat de gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de Lachine pour la saison 2021, au montant de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La population de bernaches du Canada (*Branta canadensis*) connaît une importante croissance dans la région de Montréal et on observe de plus en plus de ces oiseaux sur le territoire de Lachine.

Les bernaches présentes sur les rives se nourrissent d'herbe dans les parcs ce qui occasionne des enjeux de salubrité en raison des déjections au sol qui détériorent les lieux et les rendent moins hospitaliers aux citoyens. De plus, le comportement parfois territorial des bernaches peut rendre difficile le partage des espaces publics.

Dans ce contexte, la Direction des travaux publics souhaite retenir les services d'une firme spécialisée dans le contrôle biologique des espèces en milieu urbain. Les méthodes qui seront utilisées pour déplacer les populations de bernaches vers des sites plus appropriés se basent sur une approche scientifique. Les techniciens/biologistes qui seront régulièrement sur place durant la saison estivale miseront sur des techniques d'effarouchement dont le but est une relocalisation naturelle des oiseaux en décourageant l'installation des nids aux endroits les plus fréquentés des parcs riverains.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il s'agit pour le conseil d'approuver l'octroi d'un contrat à Artémis Faune inc. au montant de 50 933,93 \$ toutes taxes incluses, pour la période estivale 2021. Ce contrat comporte une rencontre avec les employés de l'arrondissement, une banque de 600 heures pour l'effarouchement de la bernache du Canada et des services conseils, une rencontre de suivi et/ou de fin de mandat et un rapport de recommandations en fin de saison.

**JUSTIFICATION**

La bernache du Canada figure sur la liste des oiseaux migrateurs protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (L.C. 1994, ch.22). Une espèce d'oiseau migrateur est protégée par la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (L.C. 1994, ch.22) si elle est nommée à la convention, est indigène ou

présente de façon naturelle au Canada et est régulièrement présente au Canada. Considérant ce statut que lui confère la loi, les interventions sur les rives de l'arrondissement tiennent compte de la protection de l'espèce et ne cherche pas à l'éradiquer. Amener des oiseaux à se relocaliser naturellement requière une expertise que l'arrondissement ne détient pas. L'octroi d'un contrat à une entreprise spécialisée est nécessaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement des travaux publics.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En privilégiant une approche qui vise une modification comportementale des bernaches du Canada, l'arrondissement demeure soucieux du bien-être des oiseaux en milieu urbain tout en considérant la dimension sociale et l'importance d'offrir des espaces verts salubres pour ses citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'octroi de ce contrat, les générations de bernaches continueront à s'installer aux mêmes endroits et la problématique de salubrité, entre autres, pourrait s'accroître.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des mesures sont prises afin de réduire les contacts avec l'entrepreneur sélectionné. La mise en place de procédures adaptées permet un encadrement sécuritaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des informations seront transmises aux citoyens ponctuellement par la division des communications afin de les sensibiliser à la démarche et au travail des biologistes en bordure des rives.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le conseil à la séance du 6 avril 2021 et début des interventions à la mi-avril.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc PERREAULT  
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-24

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1217126001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à MANOREX INC., pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement Lachine, au montant de 512 126,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922

De renouveler, pour une période de douze mois, le contrat octroyé à MANOREX INC., par la résolution CA20 19 0005, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement Lachine, au montant de 512 126,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:26

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217126001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à MANOREX INC., pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement Lachine, au montant de 512 126,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 novembre 2019, la section aqueduc et égout de l'arrondissement Lachine a lancé l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922 ayant pour objet la conclusion d'une entente d'une période de douze (12) mois pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout en cas de nécessité. Cette entente est assortie d'une option de prolongation du contrat de douze (12) mois supplémentaires à la demande de l'arrondissement Lachine. La valeur initiale du contrat était de 512 126,93 \$ toutes taxes incluses et des dépenses pour une valeur totale de 470 638,72\$ toutes taxes incluses ont été effectuées.

L'objet du présent sommaire décisionnel vise à exercer la seule option de renouvellement de douze (12) mois à compter du 23 avril 2021, aux mêmes termes et conditions du contrat et l'autorisation d'une dépense maximale de 512 126,93 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-02-03 - CA20 19 0005 (1207126001)**

Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 512 126,93 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense maximale de 512 126,93 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922 - Trois soumissionnaires

**2019-02-04 - CA19 19 0026 (1197126002)**

Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 337 838,24 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 337 838,24 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1832 - Trois soumissionnaires

**2017-05-08 - CA17 19 0143 (1177126007)**

Octroyer à la compagnie Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 24 mois pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la

réparation du réseau d'aqueduc et d'égout - Dépense totale de 329 006,71 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1723 - Quatre (4) soumissionnaires

## **DESCRIPTION**

Le contrat conclu avec l'entreprise MANOREX INC. permet de faire appel à une équipe spécialisée dans les travaux d'aqueduc et d'égout, afin d'effectuer la réparation et le remplacement de plusieurs actifs. L'équipe interviendra au niveau des réparations de branchement de services, remplacement d'entrée d'eau en plomb, bornes d'incendie hors d'usage, vannes de réseau non fonctionnelles ainsi que d'autres actifs jugés prioritaires. Outre les interventions de nature planifiée, l'équipe dédiée pourra aussi être mise à contribution lors de situations urgentes, telles que des bris d'aqueduc ou d'égout nécessitant des équipements spécialisés et une intervention rapide. L'entrepreneur interviendra à la demande de l'arrondissement Lachine pour une période de 12 mois.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux documents de l'appel d'offres numéro LAC-PUB-1922, à la clause 8.18 des clauses administratives spéciales "Renouvellement de l'entente", ce contrat offre la possibilité d'une (1) seule prolongation de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel permettrait l'utilisation de cette prolongation, selon les mêmes termes et conditions du contrat.

Les raisons nous incitant à recommander la seule prolongation de cette entente sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix compétitifs obtenus.

En date du 23 mars 2021, l'adjudicataire est conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* (18-038) et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente existante aux mêmes termes et conditions du contrat pour une période additionnelle de douze (12) mois.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voici un tableau résumant les prévisions de dépenses maximales, toutes taxes incluses, pour les 12 prochains mois, soit les années 2021 et 2022 :

<b>Prévisions des dépenses</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Année 2021	360 000,00 \$
Année 2022	152 126,93 \$

Une dépense de 360 000,00 \$, toutes taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2021).

Une dépense de 152 126,93 \$, toutes taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2022).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux projetés auront un impact important sur la capacité de l'arrondissement à assurer un service de distribution d'eau fiable, une protection incendie adéquate et une réponse rapide aux urgences à la suite de bris d'aqueduc ou d'égout.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : Avril 2021

Fin des travaux : Avril 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve VADEBONCOEUR  
Contremaître travaux publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-24

Euloge AMOUSSOU  
Chef de division en arrondissement

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement





**Dossier # : 1217401001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 97 552,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17912

De renouveler, pour une période de douze mois, le contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 97 552,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à la clause de renouvellement identifiée à l'appel d'offres public 19-17912;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-29 15:19

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217401001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 97 552,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17912

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a résolu le 2 décembre 2019, d'accorder un contrat à la compagnie PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow, appel d'offres numéro 19-17912.

Comme mentionné à l'article 15.02 *Renouvellement* du cahier « Contrat » des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit la possibilité d'un renouvellement pour une période de douze mois au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur. Le contrat arrivant à échéance le 30 avril 2021, la Direction des travaux publics souhaite se prévaloir du renouvellement de ce contrat pour la période mentionnée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 19 0318 (2019-12-02) 1197401002** - Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 129 035,50 \$, toutes taxes incluses si applicables, et autorisation d'une dépense totale de 141 939,05 \$ pour la période du 16 décembre 2019 au 30 avril 2021, avec option de renouvellement pour un an - Appel d'offres public numéro 19-17912 - Cinq (5) soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Augmenter le contrat de la compagnie PLACEMENT POTENTIEL INC., d'un montant de 97 552,00 \$ (taxes incluses si applicable), pour le renouvellement du contrat d'une durée de douze (12) mois le majorant de 141 939,05 \$ à 239 491,05 \$, toutes taxes incluses si applicables et contingences.

**JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics désire renouveler le contrat d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow avec la compagnie PLACEMENT POTENTIEL INC. pour une durée de douze (12) mois conformément à l'article 15.02 *Renouvellement* du cahier « Contrat » des

documents d'appel d'offres puisque le service fourni durant la période de contrat a été à la satisfaction de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le renouvellement du contrat crée une augmentation des montants préalablement autorisés, et ce, par son ajout d'heures de travail et de l'ajustement du taux horaire. Par conséquent, le renouvellement correspond à 4 160 h de travail pour une période de douze (12) mois ainsi qu'un ajustement du taux horaire suivant l'indexation entre 2019 et 2021 du décret de comité paritaire de l'entretien d'édifices publics majorant le taux initial de 22,50 \$/h à 23,45 \$/h.

Le montant total du coût de prolongation du contrat actuel s'élève à 97 552,00 \$, taxes incluses si applicable.

Ces dépenses seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce service d'entretien ménager est requis afin d'assurer un niveau de propreté acceptable malgré l'achalandage des citoyens et des employés dans ce bâtiment ouvert annuellement.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ce service permet d'assurer la sécurité des usagers en désinfectant les espaces de travail et les espaces communs afin de réduire la propagation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin du contrat en cours: 30 avril 2021

Début du renouvellement: 1<sup>er</sup> mai 2021

Fin du renouvellement: 30 avril 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra KIROUAC  
Agent technique municipal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-26

Euloge AMOUSSOU  
Chef de division en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1207274002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 70 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à LANCO AMÉNAGEMENT INC., pour des travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, majorant ainsi le montant des contingences de 180 134,78 \$ à 250 134,78 \$, toutes taxes incluses

D'augmenter la valeur des contingences d'un montant de 70 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à LANCO AMÉNAGEMENT INC., pour des travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, par la résolution CA20 19 0139 selon l'appel d'offres public LAC-PUB-2005, majorant ainsi le montant total des contingences de 180 134,78 \$ à 250 134,78 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense totale de 2 151 482,60 \$, toutes taxes incluses, comprenant le contrat octroyé à LANCO AMÉNAGEMENT INC., les contingences et les incidences, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 2 081 482,60 \$ à 2 151 482,60 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:28

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207274002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 70 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à LANCO AMÉNAGEMENT INC., pour des travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, majorant ainsi le montant des contingences de 180 134,78 \$ à 250 134,78 \$, toutes taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 70 000 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat octroyé à l'entrepreneur LANCO AMÉNAGEMENT INC., pour les travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau. Cette somme s'ajoute au montant de l'enveloppe de contingences de 180 134,78 \$, toutes taxes incluses, accordée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du lundi 3 août 2020, majorant ainsi le montant de contingences à 250 134,78 \$, toutes taxes incluses, ce qui correspond à environ 13,8 % du contrat initial.

Cette dépense est nécessaire afin d'ajouter un système de drainage supplémentaire de mini drains dans le base granulaire du terrain synthétique et d'assurer les performances de la surface du gazon dans le temps.

Des tests de percolation ont été réalisés lors de la phase conception et réalisation des travaux selon les normes en vigueur. En novembre 2020, de fortes précipitations en 24 heures ont complètement saturé le lit de pose et la base granulaire sur une période d'environ douze (12) heures, et d'importantes précipitations s'en sont suivies et ont confirmé un délai d'infiltration trop important au travers la base granulaire. Pour cette raison, les travaux d'amélioration du drainage de la base granulaire qui n'avaient pas été envisagés, s'avèrent définitivement nécessaires.

Aspect financier

La dépense additionnelle de 70 000 \$, toutes taxes incluses, sera assumée à 100% par l'arrondissement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen  
NORIEGA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 24 mars 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Garo TAMAMIAN  
ingenieur(e)

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207274002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, au montant de 1 801 347,82 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 081 482,60 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2005 - Cinq soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite des évaluations effectuées par des firmes spécialisées, il a été démontré que le terrain de football-soccer en gazon synthétique du parc Dalbé-Viau a atteint sa fin de vie utile et nécessite une réfection.

À la demande de la Direction des travaux publics, la Division des études techniques a donc été mandatée pour gérer le projet de la réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (propriétaire du parc).

En 2019, l'arrondissement a retenu les services professionnels de CONCEPTION PAYSAGE INC. (appel d'offres public numéro LAC-PUB-1926), afin de produire des plans et devis et d'assurer la surveillance durant la construction et jusqu'à la réception finale des travaux.

L'appel d'offres pour les travaux de la réfection du terrain de football-soccer et de la piste d'athlétisme au parc Dalbé-Viau a été publié dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SEAO le 12 mai 2020. Un délai de 45 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 juin 2020. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

**Liste des addendas émis :**

Numéro 1 : Reconnaissance de l'expérience de soumissionnaire à titre de sous-traitant, et réponses aux questions posées;

Numéro 2 : Report de la date d'ouverture des soumissions au 12 juin 2020;

Numéro 3 : Modifications au bordereau à la section IV – Formulaire de soumissions, réponses aux questions posées et modification à la baisse de la valeur de contrat exigé pour **l'expérience du soumissionnaire;**

Numéro 4 : Modifications au bordereau à la section IV – Formulaire de soumissions, réponses aux questions posées, adoucissement des exigences concernant **l'expérience du soumissionnaire** nécessaire et modification sur l'annexe G, Expérience Du Soumissionnaire;

Numéro 5 : Enlèvement des travaux de piste d'athlétisme de l'appel d'offres, report de l'ouverture des soumissions au 19 juin 2020, modifications sur l'annexe G, Expérience Du Soumissionnaire et modifications au bordereau;  
Numéro 6 : Modifications sur l'annexe G, Expérience Du Soumissionnaire et réponses aux questions posées;  
Numéro 7 : Réponses aux questions posées;  
Numéro 8 : Modifications au cahier des clauses administratives générales (Guide COVID-19), modifications au bordereau et report de la date d'ouverture de soumissions pour le 26 juin 2020.

La dépense totale de 2 081 482,60 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 1 801 347,82 \$, d'une valeur de 10 % de contingences au montant de 180 134,78 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur d'incidences au montant de 100 000 \$, toutes taxes incluses.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets et les particularités liées au présent projet. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, d'engagement d'ingénieur forestier, de gestion des impacts ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale et tout autre service requis.

Le projet bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) correspondant à 80 % des coûts admissibles.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-05-04 - CA20 19 0085 (1207626002)**

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la réfection et l'utilisation du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Dalbé-Viau, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de la signature;

### **2019-11-04 - CA19 19 0292 (1198278004)**

D'octroyer un contrat à CONCEPTION PAYSAGE INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour la réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 85 081,50 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1926;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 85 081,50 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 17 016,30 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 68 985 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

### **2019-09-16 - D2198278007 (2198278007)**

D'approuver la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1926 - Services professionnels pour la réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé Viau de l'arrondissement de Lachine.

### **2019-09-04 - CE19 1408 (1194815002)**

De prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

### **2019-05-06 - CA19 19 0138 (1193550006)**

D'autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau;  
De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

**2019-03-13 - CE19 0409 (1184815002)**

D'adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

**2018-03-26 - CM18 0397 (1174815004)**

D'adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal; / De confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

**2014-11-25 - CM14 1123 (1141658005)**

D'adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014; / D'amender la Politique à l'étude en y ajoutant la phrase suivante à la page 25, au point Cible collective, après le premier paragraphe :  
« La Ville de Montréal souhaite aussi se doter de l'objectif de faire passer la proportion des 12-17 ans qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activité physique par jour de 30 % à 35 % d'ici 2017, à 40 % d'ici 2021 et à 45 % d'ici 2025 ».

**2006-04-10 - CA06 19 0179 (1062356042)**

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de gazon synthétique pour le terrain de soccer/football à l'école Dalbé-Viau à la compagnie Les Installations Sportives Defargo Inc. pour un montant de 566 498,13 \$ toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme;

**2006-04-10 - CA06 19 0178 (1062356038)**

D'octroyer le contrat pour les travaux de terrassement et d'aménagement d'un terrain de soccer/football à l'école Dalbé-Viau à la compagnie Terrapro Construction Inc. pour un montant de 644 103,21 \$ toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme;

**2006-01-16 - CA06 19 0006 (1062356004)**

D'octroyer un contrat à la firme Technika HBA Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'un terrain de soccer/football en gazon synthétique pour un montant de 75 916,50 \$ toutes taxes incluses;

**DESCRIPTION**

Le contrat consiste dans la fourniture et l'installation d'un revêtement de gazon synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Dalbé-Viau dans l'arrondissement de Lachine.

Le mandat comprend essentiellement :

- la réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique;
- l'infrastructure du revêtement de la piste d'athlétisme et l'aire de sauts, (fondation granulaire, drainage et pavage);
- la réfection du réseau de drainage, y compris drains, regards, puisards et autres composantes;
- l'aménagement d'un ouvrage de rétention;
- l'ajout de boîtes de branchement pour prises électriques des deux côtés du terrain;
- le gazonnement des espaces à l'intérieur de la clôture autour de la piste d'athlétisme;
- tous autres travaux connexes à la réalisation complète du mandat.

Le revêtement de la piste d'athlétisme a été retiré du présent appel d'offres car les entrepreneurs spécialisés dans l'aménagement de l'infrastructure ne fournissent pas de revêtement synthétique et vice versa. Étant donné que les revêtements synthétiques sont des travaux spécialisés avec une garantie prolongée, il est décidé de donner un contrat directement à un installateur plutôt que le contrat soit donné en sous-traitance.

## JUSTIFICATION

Parmi les 13 preneurs du cahier de charges, 5 ont déposé une soumission, soit 42,4 % des preneurs du cahier de charges.

Dans la soumission de LANCO AMÉNAGEMENT INC. à la Section-C Bordereau, le calcul du Chapitre 00 « Mesures sanitaires supplémentaires selon le Guide Covid-19 », n'a pas été additionné. Le calcul de bordereau avec la ligne du Chapitre 00 augmente le montant de la soumission de LANCO AMÉNAGEMENT INC. de 689,85 \$ pour un total de 1 801 347,82 \$, toutes taxes incluses.

Après l'analyse de conformité, toutes les soumissions sont considérées conformes. L'entreprise LANCO AMÉNAGEMENT INC est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme CONCEPTION PAYSAGE INC. et le montant de l'octroi.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	1 801 347,82 \$		1 801 347,82 \$
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1 813 370,01 \$		1 813 370,01 \$
NMP GOLF CONSTRUCTION INC	2 087 421,91 \$		2 087 421,91 \$
LÉVIS CONSTRUCTIONS	2 115 298,55 \$		2 115 298,55 \$
J. PICCIONI INC.	2 369 988,63 \$		2 369 988,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	<b>2 300 749,55 \$</b>		<b>2 300 749,55 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			<b>2 037 485,38 \$</b>
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			<b>13,11 %</b>
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			<b>568 640,81 \$</b>
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			<b>31,57 %</b>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			<b>(499 401,73 \$)</b>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			<b>-21,71 %</b>
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			<b>12 022,19 \$</b>
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			<b>0,67 %</b>

En consultant le bordereau de soumission et celui de l'estimation, nous avons constaté un écart dans trois items :

- L'item II-TS-COVID, Chapitre 00-MESURES SANITAIRES SUPPLÉMENTAIRES SELON LE GUIDE COVID estimé sur 24 mois a été soumissionné à moindre coût par tous les soumissionnaires;
- Les items II-3B-2208 et II-3B-2203 concernant les Enrobé bitumineux ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 (épaisseur 40 mm, fondation) et Enrobé bitumineux EC-10, 3B, 2, PG 58S-28 (épaisseur 30 mm, surface) ont été soumissionnés 65 % plus élevé, reflet des hausses récentes des enrobés et des exigences requises (Certificat de conformité avec la norme 14 877), avant l'installation d'un revêtement de piste d'athlétisme;
- L'item II-TS-3003 Coordination et la supervision des travaux de revêtement de la piste et de l'aire des sauts a été soumissionné plus bas par rapport à l'estimation.

Nous recommandons donc que le contrat soit octroyé à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 2 081 482,60 \$ inclut les travaux de contingences et les incidences.

Le Programme des installations sportives extérieures (PISE) prévoit 80 % des dépenses admissibles à la charge de la Ville centrale et 20 % de ces dernières à la charge de l'arrondissement. La dépense assumée à 80 % par la Ville centre et à 20 % par l'arrondissement est répartie dans le tableau ci-dessous :

	<b>COÛT</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>INCIDENCES</b>	<b>TOTAL</b>
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
<b>Programme d'Installations Sportives Extérieures - PISE (80 %)</b>	1 665 186,09 \$	0	0	1 665 186,09 \$
<b>Arrondissement de Lachine (20 %)</b>	136 161,73 \$	180 134,78 \$	100 000,00 \$	416 296,51 \$
<b>Total</b>	<b>1 801 347,82 \$</b>	<b>180 134,78 \$</b>	<b>100 000,00 \$</b>	<b>2 081 482,60 \$</b>

Plus spécifiquement, la dépense de 1 900 671,05 \$ net de ristournes se répartit comme suit :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 1 520 536,84 \$ financé via le règlement d'emprunt numéro 07-046;
- Arrondissement de Lachine pour un montant de 380 134,21 \$ assumé à son revenus reportés-fins de parcs et terrains de jeux.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (1 521 K\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Ultérieur</b>
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	1 290 K\$	231 K\$	-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en lien avec les orientations du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal. De ce fait, il vise à améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi qu'à lutter contre les inégalités. Le PISE valorise l'aménagement d'installations de qualité, durables et sécuritaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est prévu qu'il y aura interruption de l'utilisation du terrain par nos partenaires (organismes et écoles) pendant la durée des travaux, lesquels seront effectués durant la saison 2020 et 2021.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Un addenda a été produit afin d'insérer les clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par les Communications de l'arrondissement de Lachine.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux : entre les mois d'août 2020 et juillet 2021;  
Octroi du contrat pour l'exécution des travaux de revêtement d'athlétisme de la piste d'athlétisme et l'aire de sauts : séance du mois de novembre 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 6 juillet 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Garo TAMAMIAN  
ingenieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-07-02

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1214076004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière au montant de 16 700 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

D'octroyer une contribution financière au montant de 16 700 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:34

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1214076004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière au montant de 16 700 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit de verser une subvention à l'organisme TRAC (Travail de rue | Action communautaire), organisme à but non lucratif de catégorie C dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le Programme travail de rue. À Lachine, les réalités de prostitution et de santé mentale s'amplifient pendant que le phénomène d'itinérance émerge. Comme à Saint-Pierre, il y est observé une dégradation du tissu social et de l'ensemble des problématiques liées aux populations plus vulnérables. Ainsi, de nouvelles populations émergent et des actes de vandalisme et de consommation sur la place publique sont observés. En même temps, plusieurs initiatives sont mises sur pied . Par contre, il existe peu de projets qui visent les jeunes adultes, notamment ceux qui sont plus marginaux.

Le travail de rue et de milieu déployé par le TRAC s'inscrit donc dans l'adéquation des besoins et des initiatives de la collectivité de Lachine dans ses quartiers et secteurs vulnérables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-02-03 - CA20 19 0010 (1204076001)**  
Octroi d'une contribution financière au montant de 13 776 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

**2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)**  
Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**2019-01-14 - CA19 19 0005 (1183550022)**

Octroi d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE, conformément au « Programme travail de rue » de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

**2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)**

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption

**DESCRIPTION**

L'aide financière municipale vise à soutenir des projets contribuant à contrer ou freiner l'adhésion des jeunes aux gangs de rue ou à des problématiques qui y sont associées, telles que la violence faite aux femmes dans un milieu criminogène et vulnérable.

Pour y parvenir, nous favorisons les initiatives communautaires dont l'action est concertée et complémentaire. Nous souhaitons qu'il y ait un travail de coopération et d'intégration des différentes spécialisations avec l'ensemble des partenaires concernés, qu'ils soient institutionnels, municipaux ou communautaires, dans un milieu de vie ou dans l'arrondissement. Nous privilégions une approche qui tient compte des besoins de la clientèle féminine en matière de prévention.

Les orientations stratégiques retenues sont les suivantes :

- les actions menées s'inscrivent dans une perspective à court, moyen et long termes.
- les jeunes à risque sont au coeur des actions et demeurent la priorité des intervenants.
- la mise en commun des pratiques, de l'expertise et des connaissances est valorisée.

Le programme a pour but de soutenir le travail de rue ou de milieu dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement, aux prises avec des problématiques socio-urbaines. L'organisme qui soumet une demande de financement doit pouvoir présenter un montage financier permettant une intervention à long terme. Il vise à rejoindre les jeunes de 12 à 25 ans dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Le travail de rue ou de milieu permet de rejoindre une clientèle marginalisée directement dans son milieu de vie. Cette approche permet de faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.) et à accompagner et diriger les familles et les jeunes marginalisés vers les ressources appropriées.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme travail de rue prévoit un montant maximal de 25 000 \$ annuellement.

Nom de l'organisme : TRAC (Travail de rue | Action communautaire)

Imputation budgétaire : 2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000

DA : 675989

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Avec ce projet, l'organisme vient consolider le travail de rue entamé dans le quartier Saint-Pierre depuis décembre 2015 et déployé, par la suite, dans l'ensemble de l'arrondissement de Lachine auprès des populations vulnérables.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme maintient ses interventions dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les paramètres du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le Programme se déroule tout au long de l'année. Un rapport d'étape et un rapport final seront déposés par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Animateur sports, loisirs et développement social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
Chef de division sports, loisirs et développement social

Le : 2021-03-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS



**Dossier # : 1214076002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 165 041 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et d'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun de ces cinq organismes, pour un montant total de 165 041 \$ :

**PROJETS ANNUELS** (avril 2021 au 31 mars 2022)

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2021
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Une communauté inclusive et diversifiée	28 500 \$
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS	Prévention de milieu	28 500 \$

**PROJETS PLURIANNUELS** (avril 2021 au 31 mars 2022 et avril 2022 au 31 mars 2023)

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2021	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2022
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	Oasis alimentaire	29 500 \$	29 500 \$
GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME)	Concertation et mobilisation pour un verdissement participatif	16 187\$	16 187 \$

**VOLET REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) (avril 2021 au 31 mars 2022)**

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>SOUTIEN RECOMMANDÉ 2021</b>
COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE	Mobilisation pour le commerce et la coopérative alimentaire dans le quartier Saint-Pierre	16 667 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:39

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1214076002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 165 041 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-05-04 - CA20 19 0067 (1204076003)**

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et sept organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et d'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun de ces sept organismes, pour un montant total de 173 700,97 \$

### **2019-06-20 - CG19 0325 (1198377001)**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

### **2019-05-06 - CA19 19 0129 (1194076002)**

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055,12 \$;

### **2018-08-23 - CG18 0440 (1183220003)**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **2018-06-21 - CG18 0372 (1183220001)**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2018

## **DESCRIPTION**

L'ensemble des projets retenus figurent aux plans d'action des concertations locales. Projets issus de la **Table de quartier en développement social locale: Concert'Action Lachine** :

---

### **Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine (GTSAL) :**

- Nom de l'organisme : Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ)
- Nom du projet : Oasis alimentaire
- Problématiques visées par le projet : Sécurité alimentaire
- Priorité d'intervention : Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Aménagement et alimentation)
- Brève description du projet : Pour 2021, déployer une première pleine saison avec une zone de production élargie à 3700 pieds carrés, un marché bihebdomadaire tenu dans une structure

permanente. Nous voulons également développer des débouchés commerciaux locaux qui nous permettront d'accroître nos revenus autonomes.

Pour 2022, nous voulons nous attarder à deux axes, soient le développement d'aires de production agricole supplémentaires ainsi que le déploiement d'initiatives offrant un accès direct aux résidents à des produits issus de l'agriculture urbaine développé en partie avec la collaboration du GRAME qui pilotera en parallèle une initiative de verdissement dans le quartier.

- Montant de la contribution du MTESS : 29 500 \$
- 

#### **Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine :**

- Nom de l'organisme : La P'tite Maison de Saint-Pierre
- Nom du projet : Une communauté inclusive et diversifiée
- Problématiques visées par le projet : Insertion sociale des clientèles à risque
- Priorité d'intervention : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble (Vivre-Ensemble et Intégration)
- Brève description du projet : 3 objectifs principaux :

1 - augmenter la participation et l'engagement des nouveaux arrivants dans les événements et lieux de prise de décision de la communauté.

2 - sensibiliser la population à l'impact des préjugés et stéréotypes interculturels

3 - sensibiliser à l'impact des préjugés pour diminuer le racisme

- Montant de la contribution du MTESS: 28 500 \$
- 

#### **Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) :**

- Nom de l'organisme : Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)
  - Nom du projet : Concertation et mobilisation pour un verdissement participatif
  - Problématiques visées par le projet : Intervention sur les problématiques socio-urbaines
  - Priorité d'intervention : Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et soutenir la participation citoyenne et l'engagement social
  - Brève description du projet: En 2020, le GRAME a reçu un financement sur deux ans de la Direction régionale de santé publique de Montréal afin de verdir les secteurs vulnérables que sont Saint-Pierre, Duff-Court et Lachine-Est. En plus de financer l'implantation des espaces l'enveloppe couvre la réalisation d'études diagnostics afin d'identifier les terrains prioritaires à verdir dans chacun de ces quartiers. Toutefois, le GRAME souhaite faire bien plus que de verdir les lieux et nous voyons l'enveloppe du programme Ville-MTESS comme une opportunité en or afin de faire participer les citoyens tout au long du processus de verdissement, allant de la conception de l'aménagement jusqu'à sa plantation et son entretien.
  - Montant de la contribution du MTESS: 16 187 \$
-

## **Table de concertation petite-enfance et jeunesse de Lachine :**

- Nom de l'organisme : Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus
  - Nom du projet : Prévention de milieu
  - Problématiques visées par le projet : Insertion sociale des clientèles à risque;
  - Priorité d'intervention : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
  - Brève description du projet : Travail de milieu visant la prévention de la consommation abusive et non contrôlée de substances psychoactive chez les jeunes de 12 à 20 ans dans les quartiers Duff Court, Lachine-Est et Saint-Pierre. Présence dans les parcs et organismes. Attention accrue pour les filles.
  - Montant de la contribution du MTESS: 28 500 \$
- 

## **Projet - enveloppe RUI :**

- Nom de l'organisme : Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre
- Nom du projet : Mobilisation pour le commerce et la coopérative alimentaire dans le quartier Saint-Pierre
- Problématiques visées par le projet : Soutien à la vie communautaire; Sécurité alimentaire;
- Priorité d'intervention : Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et soutenir la participation citoyenne et l'engagement social
- Brève description du projet : Améliorer l'accès à des aliments frais et saines habitudes alimentaires, Améliorer l'accès à ces commerces et services de base
- Montant de la contribution du MTESS : 16 667 \$

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants: Les balises de l'Entente, la politique de gestion contractuelle, le protocole de communication 2021, les plans d'actions de chacune des tables de Concert'Action Lachine, les demandes de soutien financier de chacun des projets, les résolutions de chacun des organismes déposant un projet.

## **JUSTIFICATION**

Le processus de sélection des projets s'est déroulé comme suit :

Chaque concertation issue de la Table de quartier en développement social de l'arrondissement de Lachine, Concert'Action Lachine, a rencontré ses membres afin de prioriser les projets issus de chacune des concertations et appuyés par la communauté lachinoise.

Les comités suivants ont déposé un projet qui a été retenu: le Groupe de travail en sécurité alimentaire (GTSAL), la Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL), la Table de concertation petite-enfance et jeunesse de Lachine et le Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine. Un comité de sélection, formé du directeur de Concert'Action Lachine, d'une conseillère en développement communautaire du SDIS de la Ville de Montréal, un représentant de Services Québec et la chef de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine se sont rencontrés pour effectuer une sélection de projets (voir ci-joint le tableau complet du processus de

sélection). Le comité s'est assuré que les projets soumis s'inscrivaient dans le plan d'action des Tables et les priorités de l'arrondissement énoncés dans l'appel de projets de l'arrondissement de Lachine.

Volet RUI: Le projet s'ancre dans le plan d'action du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme de 165 041 \$, soit 119 354 \$ en 2021 et 45 687 \$ en 2022, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

### Enveloppe régulière:

#### Projets annuels

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien recommandé 2021 (avril 2021 au 31 mars 2022)	Soutien au projet global
		2018	2019	2020		
La P'tite Maison de Saint-Pierre	Une communauté inclusive et diversifiée	--	--	29 270 \$	28 500 \$	75 %
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	Prévention de milieu	--	22 794	28 010,20 \$	28 500 \$ \$	88,3 %

#### Projets pluriannuels

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien recommandé 2021 (avril 2021 au 31 mars 2022)	Soutien recommandé 2022 (avril 2022 au 31 mars 2023)	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ)	Oasis alimentaire	--	--	25 000 \$	29 500 \$	29 500 \$	26,1 %

Groupe de recommandation et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)	Concertation et mobilisation pour un verdissement participatif	--	--	--	16 187 \$	16 187 \$	44,4 %
--	--	----	----	----	-----------	-----------	--------

### **Enveloppe RUI:**

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien recommandé 2021 (avril 2021 au 31 mars 2022)	Soutien au projet global
		2018	2019	2020		
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Mobilisation pour le commerce et la coopérative alimentaire dans le quartier Saint-Pierre	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	41,6 %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A : « Mobilisation de la communauté montréalaise » du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets sont complémentaires et permettent de répondre à des problématiques précises et priorisées par les comités et tables de concertation du milieu. Ces projets contribuent à l'amélioration des milieux de vie et favorisent l'intervention directe auprès des populations vulnérables et à risque.

Tout report de décision à la séance du conseil d'Arrondissement du 6 avril 2021 aurait un impact direct sur la réalisation des projets qui perdraient un mois d'action sur le terrain.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets ont prévus des activités adaptées à la situation de pandémie actuelle. Par contre, en fonction de l'évolution de la situation et des règles sanitaires, les actions pourraient différer légèrement de ce qui était prévu initialement tout en gardant le même esprit du projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard, le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étapes et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 15 mars 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Animateur sports, loisirs et développement  
social

### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAULT  
Chef de division sports,loisirs et  
développement social

Le : 2021-03-12



**Dossier # : 1214076003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif venant en aide aux enfants et aux familles et octroi de contributions financières au montant total de 87 623 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les trois organismes à but non lucratif venant en aide aux enfants et aux familles indiqués ci-dessous;

D'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun des ces trois organismes à but non lucratif, pour un montant total de 87 623 \$, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif :

**PROJET ANNUEL** - avril 2021 au 31 décembre 2021

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2021
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF COURT (COVIQ)	COVIQ Accès jeunesse	26 541 \$

**PROJETS PLURIANNUELS** - avril 2021 au 31 décembre 2022

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2021	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2022
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Travail de milieu pour les familles à Lachine et Saint-Pierre	26 541 \$	26 541 \$
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	Silence, ça pousse	4 000 \$	4 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas

d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:45

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214076003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif venant en aide aux enfants et aux familles et octroi de contributions financières au montant total de 87 623 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- favoriser l'accès à une alimentation saine;
- favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- lutter contre les différentes formes de discriminations;

- soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. l'inclusion de tous les enfants;
2. l'écoute des besoins;
3. l'accompagnement vers l'autonomie;
4. la flexibilité des réponses;
5. le travail en partenariat.

L'arrondissement de Lachine est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-04-06 - CA20 19 0066 (1204076004)**

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

### **2019-05-06 - CA19 190130 (1194076003)**

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

### **2019-03-13 - CE19 0419 (1191643002)**

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

## **DESCRIPTION**

Projet issu de : **Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine :**

- Nom de l'organisme : LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE
- Nom du projet : Travail de milieu pour les familles à Lachine et Saint-Pierre
- Problématique visée : Soutien à la famille et à la petite-enfance
- Priorités d'intervention :

- Le développement du plein potentiel des enfants de 0-17 ans et la qualité de vie des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion

- Montant du soutien financier recommandé : 26 541 \$
  - Brève description du projet: Poursuite du travail de milieu dans les zones défavorisées de Lachine sous trois axes d'intervention :
- présence dans les espaces fréquentés par les familles;
  - soutien au développement des capacités d'agir;
  - échanges avec les acteurs du milieu pour faire évoluer les pratiques

---

Projet issu de : **Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine:**

- Nom de l'organisme : CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE
- Nom du projet : Silence, ça pousse !
- Problématique visée : Soutien à la famille et à la petite-enfance
- Priorités d'intervention :

- Le développement du plein potentiel des enfants de 0-17 ans et la qualité de vie des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion

- Montant du soutien financier recommandé: 4 000 \$
- Brève description du projet: Activité de découverte / jardinage collectif pour les tout petits avec un volet intergénérationnel

---

Projet issu de : **Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine:**

- Nom de l'organisme : COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF COURT (COVIQ)
- Nom du projet : COVIQ Accès jeunesse
- Problématiques visées : Projets d'insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes, Intervention sur les problématiques socio-urbaines
- Priorités d'intervention :

- Le développement du plein potentiel des enfants de 0-17 ans et la qualité de vie des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion

- Montant du soutien financier recommandé : 26 541 \$
- Brève description du projet : Déploiement du travail de milieu ciblé envers les jeunes du quartier Duff Court.

## **JUSTIFICATION**

Afin de favoriser l'émergence de projets concertés et de s'arrimer avec le Plan de quartier en développement social, les projets déposés devront s'inscrire dans l'un des axes et enjeux du plan de quartier de Concert'Action Lachine. Tout organisme qui dépose un projet devra le

faire en partenariat et par le biais d'une des tables ou comités de la table de quartier, Concert'Action Lachine, et s'assurer de mettre le jeune au centre de son action :

- CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine);
- Table habitation;
- Comité scolarisation;
- GTSAL – Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine;
- Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine (Table qui regroupe des organismes et institutions qui desservent les jeunes de 0 à 25 ans);
- Table de concertation des 50 ans et plus de Dorval-Lachine;
- TRAIL (Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine – concertation qui regroupe des organismes qui désirent réfléchir et poser des actions afin de s'assurer de l'intégration des personnes issues des différentes communautés ethnoculturelles dans l'arrondissement de Lachine).

En plus de répondre aux paramètres de la Politique (voir Cadre de référence destiné aux organismes en pièce jointe), les projets retenus devront répondre aux critères suivants :

- s'inscrire dans l'un des enjeux du Plan de quartier de Concert'Action Lachine :
  - Enjeu 1 : Amélioration de l'accès des Lachinois à une saine alimentation;
  - Enjeu 2 : Amélioration des stratégies permettant de rejoindre et intégrer les populations isolées et vulnérables;
  - Enjeu 3 : Amélioration des milieux de vie dans les zones vulnérables : Saint-Pierre, Duff Court et Lachine-Est;
  - Enjeu 4 : Accessibilité des services et commerces de proximité;
  - Enjeu 5 : Amélioration de la réussite éducative et de l'insertion socio-professionnelle.
- démontrer un potentiel d'impact significatif pour la communauté;
- ne pas financer des activités régulières de l'organisme;
- être un organisme à but non lucratif dûment reconnu par l'arrondissement (Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement de Lachine).

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement de Lachine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 87 623 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours de dernières années se résume comme suit :

#### **Projet annuel**

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021 (avril 2021 au 31 décembre 2021)	Soutien projet global
		2018	2019	2020		
Comité de vie de quartier	COVIQ Accès jeunesse	--	--	28 233 \$	26 541 \$	87,8 %

### Projets pluriannuels

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021 (avril 2021 au 31 décembre 2021)	Soutien recommandé 2022 (janvier 2022 au 31 décembre 2022)	Sout au proj glob
		2018	2019	2020			
La P'tite Maison de Saint-Pierre	Travail de milieu pour les familles à Lachine et Saint-Pierre	--	--	28 695 \$	26 541 \$	26 541 \$	90,2
Centre multi-ressources de Lachine	Silence, ça pousse!	--	--	--	4 000 \$	4 000 \$	100

Les sommes sont disponibles au poste budgétaire:

**2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.0000.003455.000000.00000.0000**

DA: La P'tite Maison de Saint-Pierre: 674006

DA: Centre multi-ressources de Lachine: 674013

DA: Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ): 674016

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet agit directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permet d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel. Tout report de la décision aura un impact sur les résultats des projets.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce(s) projet(s) aura(ont) besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine. Un premier rapport sera exigé à la mi-étape ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étapes et finaux aux dates prévues à cet effet ainsi que tout autre document exigé par l'arrondissement de Lachine.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine, Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale  
Veronica PINZON, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 15 mars 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Animateur sports, loisirs et développement social

### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
Chef de division, sports, loisirs et développement social

Le : 2021-03-12



**Dossier # : 1214076001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 35 908,40 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 35 908,40 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:44

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214076001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 35 908,40 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

**Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque**

- le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

## **Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux**

- les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Une premier projet est recommandé pour financement dans le cadre du programme et un deuxième sommaire décisionnel sera préparé une fois un ou plusieurs projets seront soutenus par les acteurs locaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-09-14 - CA20 19 0171 (1204076008)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 21 septembre au 31 décembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 33 498,83 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

### **2020-02-05 - CE20 0144 (1196794004)**

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

## **DESCRIPTION**

Organisme : Concert'Action Lachine (table de quartier de l'arrondissement de Lachine) fiduciaire du Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL).

- Nom du projet : Prévention de la violence commise et subie par les jeunes en trois volets - programme Triple P).
- Montant de la contribution recommandée : 35 908,40 \$

Le CASUAL et l'arrondissement de Lachine ont entamé en début en 2020 un diagnostic local de sécurité pour tout le territoire afin de mieux orienter les actions en matière de sécurité urbaine. Ce diagnostic traite de la sécurité urbaine de façon globale, en s'intéressant aux différentes catégories de population.

Le projet vise directement les problèmes de comportements des jeunes en développant le programme Triple P destinés aux parents d'adolescents tout en y intégrant un volet où l'intervenant voit le jeune en question tout au long du processus.

## JUSTIFICATION

Deux axes d'intervention sont privilégiés dans ce projet :

L'axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque et leur famille avec des activités d'éducation et en développant des compétences et habiletés sociales et interpersonnelles.

L'axe 2 : Renforcement des capacités du milieu avec des exercices de priorisation collective et de résolution de problèmes ainsi qu'une planification concertée (voir plan d'action développée dans une démarche du RÉNAL où le projet est soutenu par le milieu).

La priorisation de ces cibles d'intervention s'ancre dans des constats des acteurs du milieu mobilisés à travers les différents comités de travail et instances de concertation (ex. le comité PSP – personnes en situation de vulnérabilité, où on documente la problématique de l'exploitation sexuelle chez les jeunes), les cellules de crise constituées en période de pandémie et les discussions tenues avec les « focus groupes » tenus pendant la démarche du diagnostic en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine.

Le projet a fait l'objet d'un appui des membres du Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit **35 908,40 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé en 2017-2019	Soutien accordé en 2020	Soutien recommandé	Soutien global (%)
Concert'Action Lachine	Prévention de la violence commise et subie par les jeunes - programme Triple P	Sans objet (première année au Programme)	33 498,83 \$	35 908,40 \$	100 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contexte actuel de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet déposé tient compte de la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un premier rapport est souhaité à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 22 mars 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD

**ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT

Le : 2021-03-19

Animateur sports, loisirs et développement  
social

C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



**Dossier # : 1218478002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense au montant de 180 968,37 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 200 968,37 \$

D'autoriser une dépense au montant de 180 968,37 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-27 10:22

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1218478002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense au montant de 180 968,37 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 200 968,37 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine voit à maintenir le marquage de la chaussée afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route. Ainsi, les travaux de marquage sont réalisés sur les réseaux artériel et local de l'arrondissement.

L'arrondissement de Lachine a demandé à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui détient une compétence réputée pour la réalisation de marquage de la chaussée, de préparer une offre de services pour le marquage des rues pour l'année 2021. L'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie se trouve en pièce jointe.

Le présent sommaire vise l'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qui permet à un arrondissement d'offrir à un autre arrondissement un service relevant de sa compétence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-03-09 - CA20 19 0046 (1208478002)**  
Autorisation d'une dépense au montant de 191 754,84 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020, par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**2019-04-01 - CA19 19 0088 (1197382002)**  
Octroi d'un contrat à Signalisation de Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Lachine - 2019, au montant maximal de 192 377,03 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 211 614,74 \$ - Appel d'offres public numéro 19-17524 - Trois soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Les travaux de marquage sur la chaussée consistent principalement à tracer, chaque année, des lignes axiales ainsi que les lignes d'arrêt et traverses pour piétons sur l'ensemble du réseau routier de l'arrondissement. Il est prévu également d'effectuer le marquage des pistes cyclables existantes, lesquelles représentent 11,82 km de parcours. L'offre de services déposée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie inclut les activités suivantes :

1. Le marquage :

- des passages pour piétons sur l'ensemble du réseau routier;
- des lignes d'arrêt;
- des passages écoliers;
- des dos d'ânes;
- des lignes axiales et longitudinales sur les rues artérielles, collectrices et locales;
- des lignes axiales cyclables;
- des flèches, symboles du réseau cyclable, boîtes de jonction, pictogrammes scolaires, lignes de guidage, et caserne de pompier sur l'ensemble du réseau routier.

2. La mise à jour des plans de marquage, selon les ajouts et modifications demandés par la Section circulation et transport de l'arrondissement de Lachine.

## **JUSTIFICATION**

Les employés de l'arrondissement de Lachine n'effectuent que le marquage des stationnements municipaux de Lachine. L'arrondissement ne possède pas les effectifs et l'outillage requis pour faire du marquage de la chaussée à grande échelle. Tous les employés de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie détiennent une technologie de pointe et sont spécialisés dans ce domaine.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie effectue le marquage pour plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal. En acceptant son offre de services, les travaux de marquage de l'arrondissement de Lachine débuteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers l'île de Montréal ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage pour la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La proposition finale de l'offre de services a été déposée le 15 mars 2021 et le coût s'élève à 180 968,37 \$ (taxes non applicables) pour réaliser les travaux de marquage de cette année. Un montant de 20 000 \$ est réservé pour les contingences, car des besoins supplémentaires peuvent être identifiés au cours de futurs comités de circulation. La dépense totale au montant de 200 968,37 \$ sera financée à même le budget de fonctionnement 2021 de la Direction des travaux publics.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécuriser les usagers qui empruntent les voies de circulation de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le bilan d'avancement des travaux de marquage sera transmis régulièrement par communiqué à toutes les divisions concernées. L'arrondissement de Lachine effectuera un suivi hebdomadaire sur le terrain afin d'assurer la conformité des travaux. Les déficiences devront être corrigées dans les meilleurs délais.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Acceptation de l'offre de services : 6 avril 2021  
Début des travaux : Avril 2021  
Fin des travaux : Octobre 2021

Suite à l'approbation du présent sommaire, une rencontre de démarrage sera prévue afin de s'assurer des priorités ainsi que de la prise en charge des demandes de services liées au marquage pour la saison 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mohammed ALOUI, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aglaé LEGAULT  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-03-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1213550002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$ :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE	10 000,00 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	2 187,60 \$
CLUB GYMNI TOURS DE LACHINE	25 000,00 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	14 575,00 \$
LE PARADOS INC.	10 000,00 \$
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC.	56 814,50 \$
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	52 254,50 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:24

**Signataire :** André HAMEL

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213550002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-12-07 - CA20 19 0243 (1203550012)**

Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

**2020-11-02 - CA20 19 0214 (1203550010)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non licratif, pour l'année 2020, pour un total de 9 317,50 \$

**2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

**2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

**2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)**

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

**2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)**

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

**2019-12-02 - CA19 19 0325 (1197132005)**

Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

**2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011)**

Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

**DESCRIPTION**

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'Arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

**JUSTIFICATION**

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 22  
187,60 \$

(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 148 644

\$  
(organismes sportifs)

GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE DA: 675779  
CLUB GYMNIPOURS DE LACHINE DA: 676195  
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC. DA: 676209  
UNION DES FAMILLES DE LACHINE DA: 676396  
LE PARADOS INC. DA: 676400  
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. DA: 676442  
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. DA: 676448

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publiques et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

**ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2021-03-25



**Dossier # : 1213479003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 315 \$ à un organisme désigné de l'arrondissement de Lachine

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière au montant de 315 \$ à l'organisme désigné ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	315 \$

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:41

**Signataire :** André HAMEL

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213479003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 315 \$ à un organisme désigné de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La contribution financière servira à financer le projet suivant :  
Nom de l'organisme : Centre Mutli-Ressources de Lachine

Projet : Remboursement de frais pour entretien réclamés pour l'année 2020.

Montant de la contribution : 315 \$

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 315 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée LUSSIER  
secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

#### **ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-03-23



**Dossier # : 1218362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39e et 52e Avenues

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> Avenues.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:31

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39e et 52e Avenues

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge le processus d'appel d'offres et l'octroi de contrat pour la planification et la réalisation de travaux sur des segments de piste cyclable le long du Boulevard Saint-Joseph, entre les 39<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenues ainsi qu'entre les 48<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> Avenues. Ces travaux seront planifiés et réalisés dans le cadre du projet d'aménagement des berges, actuellement en cours de planification. Ces travaux se situant sur le réseau de la Route verte, ceux-ci relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-09-03 - CA20 19 0167 (1208362001)**

Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme

**2021-02-01 - CA21 19 0006 (1208362001)**

Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$ dans le cadre du contrat octroyé à FNX-INNOV INC. pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges majorant ainsi le montant des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, toutes taxes incluses

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à déplacer ou reconstruire des tronçons de piste cyclable dans le cadre du projet d'aménagement de berges dans les parcs riverains en cours de planification. Les tronçons de la piste cyclable se trouvent dans des sections de parcs exigus, c'est-à-dire dont l'espace entre le lac Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph est restreint et qui sont sujets à l'érosion galopante des dernières années. Les plans préliminaires de la firme FNX

INNOV. INC., ont ciblé ces segments qui doivent faire l'objet des travaux. Les travaux se situent entre les 39<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenues et entre les 48<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> Avenues. Il est à noter que les travaux ne touchent pas l'entière longueur de ces secteurs mais plutôt certains segments de la piste cyclable pour un total d'environ 300 mètres linéaires.

## **JUSTIFICATION**

Depuis plusieurs années, les berges de l'arrondissement de Lachine sont mises à rude épreuve en raison des tempêtes estivales et automnales, mais également en raison des crues printanières importantes qui ont provoqué de graves dommages sur les ouvrages de stabilisation existants. Les crues de 2017 et de 2019 ont particulièrement été sévères. Les ouvrages de protection des berges sont endommagés et ne protègent plus des crues et des vagues ce qui a des impacts sur la piste cyclable et piétonne. La piste piétonne a ainsi dû être barricadée par endroits en raison des dommages importants. Ces fermetures ont contraint les usagers à utiliser la piste cyclable ce qui a causé des conflits de circulation avec les cyclistes. Les effets de l'érosion s'amplifiant, la détérioration des sols finira également par toucher la piste cyclable qui est contiguë. Il en va donc de l'intégrité de la piste cyclable ainsi que de la sécurité des usagers. Le projet d'aménagement de berges entraînera le déplacement ou la reconstruction de segments de la piste cyclable mais celle-ci sera protégée pour les années à venir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux de la piste cyclable sont estimés à 259 066,34 \$ toutes taxes incluses. Si le financement est accordé, l'Agglomération de Montréal contribuera à 100 % des coûts à travers ses budgets ainsi que tout dépassement de coûts.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux permettront d'assurer la viabilité de la Route verte, favorisant ainsi le transport actif autant à l'arrondissement qu'à l'échelle de l'Agglomération de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'arrondissement n'offre pas la prise en charge des travaux visés par le présent sommaire, leur réalisation par l'arrondissement ne sera pas possible. Cette situation aurait aussi pour conséquence le report des travaux de stabilisation de berges aux endroits adjacents aux segments visés de la piste cyclable.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans ce contexte de délégation de pouvoir en vertu de l'Article 85, les communications relatives aux chantiers seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement de Lachine.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La conception des plans et devis est prévue pour le printemps 2021.

- L'appel d'offres pour la réalisation est prévue pour le printemps 2021.
- La réalisation est prévue pour l'automne 2021.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéphane BLAIS, 25 mars 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas MALATESTA  
Agent technique en environnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-25

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1210415002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités

D'autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ou, en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités pour le projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-27 10:16

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210415002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Canada et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ont instauré le Fonds municipal vert (FMV) pour soutenir les projets environnementaux des municipalités canadiennes. Le FMV est un programme de service de partage de connaissances de financement et de subvention des initiatives qui profiteront, de façon importante, à l'environnement et qui devraient contribuer à améliorer les économies locales et la qualité de vie. Les initiatives concernent l'assainissement de l'air, de l'eau ou des sols, ainsi que l'atténuation des effets des changements climatiques.

L'arrondissement de Lachine a déposé une demande de subvention dans le cadre du FMV pour son projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques qui a été approuvée par le Conseil national d'administration de la FCM pour un montant maximum de 175 000 \$, jusqu'à 50 % des coûts admissibles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-06-03 - CA19 19 0184 (1190415003)**

Autorisation à présenter une demande de subvention, dans le cadre du programme « Partenaires dans la protection du climat » du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, par le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine.

**DESCRIPTION**

Compte tenu que la demande de subvention dans le cadre du FMV pour son projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques a été approuvée par le Conseil national d'administration de la FCM pour un montant maximum de 175 000 \$, jusqu'à 50 % des coûts admissibles, un accord de subvention devra être signé entre les deux parties (Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération Canadienne des Municipalités FCM).

**JUSTIFICATION**

Le site de Lachine-Est est compris dans un vaste secteur de planification détaillée d'intérêt pan-montréalais déterminé par le Plan d'urbanisme de Montréal. Il fait partie des grands

sites à aménager au cœur de Montréal. Sa mise en valeur représente une occasion unique de déployer tous les efforts afin de restructurer l'environnement urbain de l'ensemble du secteur, d'améliorer son image, de mettre en œuvre les meilleures pratiques en développement durable et en design urbain et d'intensifier les activités.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant de la subvention: 175 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En 2015, à l'occasion de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ». Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020, par rapport à 2002.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le développement de Lachine-Est devra permettre une revitalisation et une transformation de cette ancienne friche industrielle de près de 60 hectares en lieu résidentiel et d'affaires dynamiques et en projet de développement durable intégré qui accueillera, à terme, plus de 10 000 nouveaux résidents et travailleurs.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact relié à la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sihem BAHLOUL-MANSOUR  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-03-24



**Dossier # : 1213550003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation à monsieur Ted Cox, Chef de section - sports et loisirs, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes

D'autoriser monsieur Ted Cox, Chef de section - sports et loisirs, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:32

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213550003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation à monsieur Ted Cox, Chef de section - sports et loisirs, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le PAM (Programme aquatique de Montréal) a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants.

La présente désigne M. Ted Cox, chef de section - sports et loisirs, à déposer un projet au plus tard le 30 avril 2021 dans le cadre du Programme aquatique de Montréal.

Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes (période 2021-2025)

Le comité exécutif de la Ville de Montréal adopté la reconduction du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2021-2025. L'objectif de ce programme est de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle d'équipements aquatiques existants.

Le montant prévu pour la mise en œuvre du PAM – volet Mise aux normes, sous réserve d'approbation par les instances, s'élève à 32,5 M\$. L'aide financière de la Ville correspond à 100 % des coûts admissibles pour un maximum de :

- 7,0 M\$/projet - piscine et complexe aquatique intérieur
- 4,0 M\$/projet - piscine et complexe aquatique extérieur (incluant pavillon)
- 2,5 M\$/ projet - pataugeoire extérieure (incluant pavillon)
- 0,8 M\$/ projet - jeux d'eau

Les dates de tombées pour nous soumettre des projets sont :

- 30 avril 2021
- 29 avril 2022

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-11-04 - CA19 19 0291 (1198278005)**

Octroi d'un contrat à POIRIER, FONTAINE, ARCHITECTES INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour la rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine, au montant de 758 196,89 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 887 090,36 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1924 - Deux soumissionnaires

**2015-08-03 - CA15 19 0251 (1152421029)**

D'octroyer à la compagnie Groupe Mécano Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des pataugeoires du parc LaSalle, pour un montant total de 1 385 852,01 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1512

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Lachine à l'intention de déposer un projet d'installation de structure d'ombrage pour la plage en béton de la piscine Michel-Ménard, avec quelques aménagements pour la détente tels que chaises et tables à pique-nique.

**JUSTIFICATION**

Aucun ombrage n'existe à la piscine avec le mur antibruit parallèle à l'autoroute 20 et la grande proportion de béton, l'environnement de la piscine est un îlot de chaleur. L'ajout d'une structure qui offre de l'ombrage dans le coin nord-ouest de la plage de béton augmenterait le confort et l'expérience des usagers lors de leur visite à la piscine. L'ajout de cet équipement offrirait également une protection contre les effets du soleil sur la peau des citoyens qui fréquentent l'installation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La planification, la conception des plans et devis ainsi que les travaux seraient effectués suite à l'obtention d'une réponse favorable du comité d'évaluation du PAM. Une première estimation du projet situe les coûts entre 100 000 \$ et 200 000 \$, toutes taxes incluses. Le PAM - volet Mise au normes prévoit une répartition des coûts des travaux à 100 % par les services corporatifs. Toutes les dépenses capitalisables pour des services professionnels sont admissibles au PAM 2021 : plan conceptuel, plans et devis et supervision des travaux. Si requises, les étapes préalables au développement des plans conceptuels, telles qu'une étude des besoins ou une étude de faisabilité seraient aux frais de l'Arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet cadre dans les objectifs de Montréal durable 2016-2020. Durant les périodes de canicule, les résidents n'ayant pas accès à la climatisation chez eux pourront bénéficier de cette zone de répit ombragée.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Si le financement est octroyé suite au dépôt de la demande, les prochaines étapes seront :

Analyse des besoins
Études de faisabilité (technique et financière)
Études préalables aux plans et devis (caractérisation environnementale, capacité portante, structure, etc,)
Analyse de scénarios/options
Estimation des coûts
Programme fonctionnel et technique
Analyse de risque
Validation des plans et devis

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2021-03-25



**Dossier # : 1213550004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020;

De prendre acte du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-25 17:21

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213550004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif le 9 mai 2016, plusieurs modifications ont été apportées lors du dépôt des bilans annuels. Cette année, nous déposons les modifications à apporter aux deux (2) politiques ainsi que le bilan du soutien offert aux organismes à but non lucratifs dûment reconnus pour 2019 et 2020. Une section consacrée aux impacts de la crise de la COVID-19 a été ajoutée. De plus, nous présentons un nouveau Programme d'arts urbains.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-02-03 CA20 19 0013 (120675002)**

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020.

**2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)**

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)**

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

**2019-03-11 - CA19 19 0053 (1196759002)**

De prendre acte du bilan 2018 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

D'approuver les modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 12 mars 2019.

**2018-06-11 - CA18 19 0178 (1186759009)**

De prendre acte du bilan 2017 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

D'approuver les modifications proposées, pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, aux cinq programmes suivants de la politique :

- Programme d'aide financière aux organismes régionaux;
- Programme d'aide financière au soutien à l'élite sportive et culturelle;
- Programme d'aide financière aux fêtes d'anniversaire de fondation;
- Programme d'animation extérieure estivale jeunesse;
- Programme d'accompagnement en loisirs des camps de jour reconnus par l'arrondissement.

## **DESCRIPTION**

Les modifications à apporter à la **Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine** sont :

La Politique de reconnaissance et de soutien permet une meilleure gestion du soutien offert aux organismes. Toujours dans le but d'améliorer nos façons de faire, nous recommandons quelques ajustements qui, selon nous, permettront de mieux répondre aux besoins des organismes.

1. Soutien aux bénévoles – Volet soutien aux organismes et références.

En raison de la pandémie, ce soutien a été remis en 2021.

Recommandation:

Un projet pilote sera déployé en collaboration avec Sports et loisirs de l'île de Montréal (SLIM) afin d'offrir un programme en deux volets :

A. Des formations aux administrateurs, aux employés et aux bénévoles des organismes à but non lucratif reconnus;

B. Des formations auprès de l'équipe de la Direction – Culture, sports, loisirs et développement social afin de les outiller pour mieux accompagner les organismes à travers les différents enjeux rencontrés.

2. Encourager les organismes à se responsabiliser pour retourner du matériel en bonne et due forme

Recommandation:

Les organismes ont la responsabilité de remettre le matériel en bonne et due forme et dans le cas de perte ou de réparation, les frais seront facturés à l'organisme.

3. Utilisation de l'Entrepôt et frais liés au personnel technique

Dans la politique de location de la salle de spectacle l'Entrepôt, les organismes reconnus bénéficient de la location de la salle gratuitement, mais ils doivent payer un taux horaire établi selon le *Règlement de sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) pour les services des techniciens artistiques.

Recommandations:

La présentation de spectacles est une source importante de revenus pour un organisme durant le *Printemps culturel*. Cet événement pourrait être déplacé à une autre période dans l'année 2021, et ce, si les organismes le désirent;

Si les spectacles présentés dans le cadre du *Printemps culturel* de 2021 peuvent se tenir à un autre moment de l'année 2021, nous recommandons de ne pas tarifer les organismes reconnus pour les services des techniciens artistiques. Les coûts techniques estimés pour l'Arrondissement pour la réalisation de ce projet sont estimés à 10 000 \$.

Par contre, nous recommencerons à charger les organismes pour les services des techniciens artistiques pour les spectacles présentés dans le cadre du *Printemps culturel* de 2022.

#### 4. Ajouter une obligation aux organismes pour se conformer à l'OQLF

##### Recommandation:

Ajouter cette responsabilité pour les organismes; Toute communication (de l'Organisme ou du Cocontractant) devra être adressée en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage (de l'Organisme ou du Cocontractant) dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

#### 5. Ajuster l'heure de fermeture des plateaux sportifs et récréatif à la réalité

##### Recommandation:

Modifier 23 h par 22 h 30

#### 6. Ajouter l'ADS+ (approche différenciée selon les sexes)

##### Recommandation:

Dans tous les programmes et formulaires, ajouter l'ADS+ ainsi que dans la section « Obligation des organismes reconnus ».

#### 7. Préciser les obligations liées à la procédure de filtrage des organismes qui desservent une clientèle vulnérable

##### Recommandation:

Préciser que les bénévoles et employés soumis à la procédure de filtrage doivent faire l'objet d'un renouvellement après une période de 3 ans. L'organisme s'engage à entamer la démarche de filtrage pour tout nouvel employé ou bénévole se joignant à son organisation.

Les modifications à apporter à la **Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine** sont :

1. entamer un processus de reconnaissance avec Mardis cyclistes et Demi-Marathon Bonneville (ces organismes reçoivent un soutien annuel de l'Arrondissement) afin de

- s'arrimer avec les soutiens offerts aux organismes reconnus;
2. confirmer l'exemption de permis aux OBNL reconnus (se référer à la politique de l'analyse pour l'occupation du domaine public);
  3. adapter le délai à 60 jours, au lieu de 90 jours, pour reconnaître les événements récurrents;
  4. ajouter que certains frais peuvent s'appliquer pour l'occupation du domaine public conformément au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) pour les OBNL non reconnus (la gratuité s'applique pour les OBNL reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine);
  5. appliquer la tarification en vigueur pour les plateaux sportifs et locaux de l'Arrondissement pour les organismes partenaires non-reconnus;
  6. ajouter cette responsabilité pour les organismes; Toute communication (de l'Organisme ou du Cocontractant) devra être adressée en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage (de l'Organisme ou du Cocontractant) dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

Le nouveau **Programme d'art urbain** proposé se décrit comme suit :

Depuis 2003, l'arrondissement de Lachine a développé un champ de compétence municipal dans le domaine de l'art urbain en développant un Programme municipal graffiti. En concertation avec les acteurs locaux, l'arrondissement de Lachine a identifié trois axes d'intervention complémentaires à l'axe répression mené par le poste de police de quartier 8 du Service de police de la ville de Montréal. Il s'agit de la prévention / sensibilisation, de l'animation et de l'embellissement. L'équipe graffiti continue de s'ajuster aux nouvelles réalités qui évoluent sans cesse en milieu urbain afin de répondre aux besoins des jeunes et de s'ajuster à un phénomène qui évolue constamment.

- Prévention / Sensibilisation - Cet axe se traduit principalement par des ateliers dans les écoles secondaires du territoire, par la réalisation d'un magazine (4 AM) et par une multitude d'activités et sorties avec les jeunes du territoire. Pour les plus jeunes, l'équipe graffiti déploie une campagne de sensibilisation annuelle auprès des élèves du primaire du troisième cycle, des projets spéciaux (ex. bande dessinée) et une multitude d'activités de prévention et de sensibilisation (voir bilan graffiti).
- Animation - Cet axe se décline en plusieurs activités d'animation sur les murs légaux érigés dans différents points stratégiques de l'arrondissement et la réalisation d'une exposition annuelle en salle (Plus que des barbeaux).
- Embellissement avec la réalisation de fresques sur le mobilier urbain et public. Plus de 30 projets ont été réalisés au fil des ans dans les différents quartiers, écoles et artères commerciales. Fresques monumentales, ruelles communautaires, mobiliers ludiques scolaires ainsi que des projets spéciaux comme les pianos publics ont été réalisés.

### **Description du programme**

Le Programme d'art urbain vise à:

1. soutenir la réalisation de projets d'arts visuels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine;

2. promouvoir l'art urbain afin d'embellir le paysage lachinois;
3. contribuer à augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu de vie;
4. soutenir les efforts de médiation culturelle déployés depuis 2003 par le biais du Programme graffiti de l'arrondissement de Lachine.

Budget: 25 000 \$ (à même le budget des subventions)

Voir le document en annexe regroupant le bilan du soutien offert aux organismes, le sondage administré aux organismes en novembre 2020 afin d'évaluer les impacts liés à la pandémie et les recommandations de soutien aux OBNL.

## **JUSTIFICATION**

Les changements proposés permettront une bonification des politiques et un soutien accru et adapté auprès des organismes à but non lucratif reconnus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Améliorer l'efficacité de nos politiques et apporter un soutien adapté à nos organismes.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les modalités des politiques.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

**ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2021-03-25



**Dossier # : 1217131002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021

D'approuver la participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 6 avril au 31 décembre 2021;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 000 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:37

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217131002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il est d'intérêt que les élus de l'arrondissement participent à certains événements de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL (CCOIM) afin d'assurer une représentation auprès de divers organismes et d'entretenir des relations d'affaires pour la vitalité de l'arrondissement dans des mandats dévolus à leur statut d'élus. Cependant, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* , ce type de participation doit recevoir, dans certains cas, une autorisation préalable du conseil.

**« Article 25**

*Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil. »*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-11-04 - CA19 19 0295 (1197131003)**

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 5 novembre 2019 au 31 décembre 2020

**2019-10-07 - CA19 19 0272 (1197131002)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour une période de trois ans (2019-2021) et octroi d'une contribution financière au montant total de 52 500 \$ pour la réalisation d'un partenariat stratégique

**2018-12-10 - CA18 19 0348 (1187131008)**

Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019

**DESCRIPTION**

Les activités offertes par LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL incluent notamment :

- une série de conférences à travers l'année avec des invités de grande renommée;
- des tables de discussions sur divers enjeux de proximité;
- des galas et reconnaissances d'initiatives locales;
- tournoi de golf et diverses activités de réseautage.

En vertu de l'entente de partenariat que nous avons signée avec la CCOIM, les membres du conseil d'arrondissement peuvent participer à plusieurs événements sans avoir à en défrayer le coût, puisqu'ils sont inclus dans l'entente. Le présent sommaire vise à réserver un montant pour les activités et événements qui ne sont pas inclus dans l'entente.

## **JUSTIFICATION**

La présence de la mairesse à ces activités, accompagnée au besoin d'un ou de plusieurs autres membres du conseil, assure que l'arrondissement est partie prenante aux enjeux touchant l'activité économique et les enjeux sociaux en découlant sur son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant initial de 2 000 \$, toutes taxes incluses, sera réservé pour le paiement des activités pour lesquelles pourront s'inscrire la mairesse et les autres membres du conseil au besoin. Ce montant pourra être revu en fonction de la participation réelle et sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghislain DUFOUR  
Commissaire - developpement economique

**ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-03-08



**Dossier # : 1217434002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 16:52

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217434002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit listes pour approbation, soit cinq listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021.

**Cartes de crédit Visa :** tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de janvier 2021.

**Bon de commande :** tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de janvier 2021.

**Liste des factures non associées à un bon de commande :** ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de janvier 2021.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

**Virement de crédit :** cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Octavian Stefan ARDELEAN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-24

Lavinia BADEA  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1215014002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-02 14:38

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1215014002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Volet 1** - Le conseil municipal a délégué les pouvoirs d'appliquer certains règlements adoptés par la Ville de Montréal, tels que le 11-018 sur la construction, le 11-010 sur le refoulement d'égouts et le 03-096 sur la Salubrité des logements, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous devons donc adopter une modification à notre règlement de délégation de pouvoirs pour préciser qui sont les personnes autorisées à agir pour l'application de ces règlements.

**Volet 2** - De plus, le conseil municipal doit adopter sous peu le Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), plus généralement connu comme le Règlement pour une métropole mixte. Ce règlement assujettit l'émission de permis de construction résidentielle à la conclusion d'une entente. La mise en œuvre du Règlement entraîne la mise en place de nouveaux processus et outils afin de conclure les ententes et d'assurer la réalisation des engagements qui y sont pris. Ces outils sont en élaboration depuis 2019. Comme la mise en œuvre du Règlement pour une métropole mixte se situe au croisement des programmes en habitation et de l'émission de permis, elle repose sur un partage des responsabilités entre les arrondissements et le Service de l'habitation. Ce partage a été discuté avec les représentants des différents arrondissements à plusieurs reprises depuis 2019 afin d'orienter l'élaboration des outils. La modification vient transférer cette compétence aux conseils d'arrondissements pour toute entente qui ne comporte ni cession d'immeuble aux fins de logement social ni réalisation de logement abordables. En d'autres mots, les conseils d'arrondissement se voient déléguer la responsabilité de signer les ententes ne comprenant que des contributions financières et, le cas échéant, des logements familiaux privés. Également, est délégué, la gestion de certains aspects des ententes, que celles-ci soient signées en arrondissement ou par le Service de l'habitation. Plus précisément, elle confie aux arrondissements la responsabilité :

- D'encaisser les contributions financières et les pénalités.
- De suivre la réalisation des engagements en matière de logement familial autre qu'abordable. Les arrondissements auront donc à vérifier la réalisation des engagements et à réclamer les pénalités le cas échéant.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions viennent préciser que :

- Les arrondissements ne peuvent utiliser les contributions financières et pénalités reçues dans le cadre de la gestion d'une entente.

- Les pouvoirs décrits plus haut doivent être subdélégués à un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à adopter un règlement afin de modifier les éléments suivants en lien avec les deux volets identifiés à la rubrique Contexte du présent sommaire. :

#### **-Volet 1**

- article 4, insertion après le paragraphe 2, des articles suivants :

« 4.1 Tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement est délégué au directeur de la direction concernée par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

4.2 Tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement est délégué au directeur de la direction concernée par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement. ».

#### **Volet 2**

- article 25.3, 'ajout après l'article 25.2

« 25.3 Les pouvoirs suivants, liés aux ententes relatives au logement social, abordable et familial dans le cadre d'un règlement adopté en vertu des articles 145.30.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), lorsqu'ils sont délégués par le conseil de la ville au conseil d'arrondissement, sont délégués à un fonctionnaire responsable de la délivrance de permis et des certificats en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

1<sup>o</sup> la conclusion et la signature d'une entente, sauf si elle prévoit un engagement visant la cession d'un immeuble ou la construction de logement abordable;

2<sup>o</sup> la gestion de toute entente quant :

- à l'encaissement de toute contribution financière qui y est prévue à titre d'engagement et de toute pénalité;
- au suivi de la réalisation de tout engagement en matière de logement familial autre qu'abordable. »

### **JUSTIFICATION**

Le présent dossier vise à adopter un règlement de modification afin d'identifier les personnes autorisées à agir pour l'application de règlements adoptés par la Ville de Montréal et à déléguer à un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats, les pouvoirs subdélégués en vertu du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il n'y a aucun impact lié à la COVID-19

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement  
Adoption du règlement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie PERREAULT  
Secrétaire- recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mathieu LEGAULT  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-02-24



**Dossier # : 1216739001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adoption - Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

D'adopter le *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001-2).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 16:51

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1216739001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine souhaite que la population lachinoise se réapproprie l'espace public dans le contexte de la fin du confinement décrété afin de limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, il souhaite renoncer à l'imposition de frais relatifs à l'installation de terrasses situées complètement ou partiellement sur le domaine public ainsi qu'au dépôt de garantie associé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2020-12-07 - CA20 19 0253 (1206739002)**

Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

En renonçant au tarif associé à l'installation de terrasses sur le domaine public, l'arrondissement souhaite encourager ces installations afin de permettre aux citoyens lachinois de se réapproprier l'espace public de façon sécuritaire en favorisant les mesures permettant d'assurer la distanciation physique sur le domaine public.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mathieu LEGAULT  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-03-23

**Dossier # : 1208885009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28e Avenue

D'autoriser, selon les plans produits par Pride Signs, datés des 24 octobre 2018, 17 janvier 2019 et 9 juin 2019, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28<sup>e</sup> Avenue, ayant pour effet de permettre :

- l'installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente », et ce, bien que le Règlement prévoit un nombre maximal d'enseignes « menu » et « prévente » de un pour chacun (nombre excédentaire d'enseignes de deux);
- l'installation de deux enseignes « prévente » dont la superficie totale est de 1,84 m<sup>2</sup>, et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « prévente » est de 0,55 m<sup>2</sup>;
- l'installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » ayant une hauteur de 2,28 m, et ce, bien que le Règlement prévoit une hauteur maximale de 2 m;
- l'installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » dont l'éclairage est de type « électronique », et ce, bien que le Règlement prévoit que les éclairages autorisés sont « en biais » et « à boîtier lumineux ».

D'indiquer que cette dérogation mineure est assujettie à la condition suivante :

- que, préalablement à l'émission du permis d'affichage demandé, soit remis à la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises (DAUSE) un engagement écrit, signé par le propriétaire de l'immeuble, s'engageant à :
  - démolir, dans un délai n'excédant pas six mois de la date d'émission du permis d'affichage faisant l'objet de la présente demande, l'enclos à déchets situé à l'extrémité Est du terrain, le tout selon les dispositions prévues à la réglementation locale;
  - réaliser, dans un délai n'excédant pas six mois de la date d'émission du permis d'affichage faisant l'objet de la présente demande, les travaux visant à relier par un accès véhiculaire son terrain à celui voisin du Metro, pour la partie se

- situant sur son terrain. Ces travaux devront être conformes à ceux ayant été convenus entre l'Arrondissement et les deux propriétaires concernés;
- réaménager, à l'aide d'un marquage au sol adéquat, la configuration du stationnement à proximité de l'accès Est donnant sur la rue Victoria, qui sera condamnée par l'Arrondissement. Ce réaménagement devra se faire dans un délai n'excédant pas six mois de la date de parachèvement des travaux visant à condamner cet accès.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-02-25 13:31

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208885009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour l'installation d'enseignes permanentes destinées au service au volant pour l'immeuble situé au 430, 28<sup>e</sup> Avenue (lot 1 245 895, cadastre du Québec).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La requérante souhaite permettre l'installation d'enseignes permanentes destinées au service au volant. Les éléments dérogatoires à la réglementation sont les suivants :

- installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente », alors que le nombre maximal d'enseignes « menu » et « prévente » sont de un pour chacun (nombre excédentaire d'enseignes de deux). Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage;
- installation de deux enseignes « prévente » dont la superficie totale est de 1,84 m<sup>2</sup>, alors que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « prévente » est de 0,55 m<sup>2</sup> (superficie excédentaire de 1,29 m<sup>2</sup>). Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage;
- installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » ayant une hauteur de 2,28 m, alors que la hauteur maximale autorisée est de 2 m (hauteur excédentaire de 0,28 m). Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage;
- Installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » dont l'éclairage est de type « électronique », alors que les types d'éclairage autorisés sont « en biais » et « à boîtier lumineux ». Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 janvier 2021 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Frederic NEAULT  
Chef de division

Le : 2021-02-24

**Dossier # : 1216470001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 63 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 184 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de la 1 <sup>re</sup> Avenue)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 mars 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 63 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 184 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de la 1<sup>re</sup> Avenue) ayant pour effet de permettre :

- pour un bâtiment multifamilial de la classe 170, une implantation jumelée, et ce, bien que le Règlement prévoit que, lorsque autorisées à la grille des normes d'implantation pour le groupe résidentiel, les constructions de types jumelé, en rangée ou ligne zéro ne sont permises que pour les classes résidentielles suivantes : 120 - cottage, 130 - habitations bifamiliales, 140 - habitations trifamiliales et 150 - habitations multifamiliales (maximum de 8 logements);
- pour un garage souterrain, une implantation à 3 mètres à partir de la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une construction souterraine destinée au stationnement soit à une distance minimale de 4 mètres de la ligne de rue;
- pour un nouveau bâtiment, une construction hors-toit sur la terrasse, et ce, bien que le Règlement prévoit que, lorsque située sur le toit d'un bâtiment, une terrasse ne doit comprendre aucune construction de mur, de toit ou d'abri quelconque.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 11:02**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216470001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 63 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 184 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de la 1 <sup>re</sup> Avenue)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant une implantation jumelée pour un bâtiment de la classe 170, une implantation de la structure souterraine à moins de 4 mètres des lignes de rue et une construction sur la terrasse sur toit pour un nouveau bâtiment multifamilial projeté sur le lot portant le numéro 6 391 184 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de la 1<sup>re</sup> Avenue).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La compagnie de développement Pentian s'est portée acquéreur des terrains formant la tête d'îlot bordée par la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1<sup>re</sup> Avenue. Les deux terrains sont actuellement occupés par une habitation multifamiliale sur deux (2) étages, à l'Ouest, et un bâtiment commercial, sur l'avenue George-V.

Le requérant projette un nouveau développement résidentiel comptant deux bâtiments multifamiliaux de six (6) étages, pour un total de 128 unités, pour lequel la démolition des deux bâtiments existants est requise.

L'analyse réglementaire du projet de développement résidentiel à l'étude, en vertu du *Règlement sur le Zonage (2710)*, a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments non conformes dont la plupart ont été modifiés afin de rejoindre les dispositions en vigueur. Trois éléments dérogatoires subsistent toutefois dans la dernière proposition.

Le premier vise l'implantation jumelée des bâtiments de classe 170, soit des multifamiliaux de cinq (5) à huit (8) étages, le deuxième concerne l'implantation de la structure souterraine pour les deux constructions Est et Ouest, respectivement le long de l'avenue George-V et de la 1<sup>re</sup> Avenue. Enfin, les constructions sur les terrasses sur les toits ne sont pas autorisées par le *Règlement sur le Zonage (2710)*.

Les requérants demandent une dérogation mineure pour ces éléments.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2021 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-03-22



**Dossier # : 1216470002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 65 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 185 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de l'avenue George-V)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 mars 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 65 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 185 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de l'avenue George-V) ayant pour effet de permettre :

- pour un bâtiment multifamilial de la classe 170, une implantation jumelée, et ce, bien que le Règlement prévoie que, lorsque autorisées à la grille des normes d'implantation pour le groupe résidentiel, les constructions de types jumelé, en rangée ou ligne zéro ne sont permises que pour les classes résidentielles suivantes : 120 - cottage, 130 - habitations bifamiliales, 140 - habitations trifamiliales et 150 - habitations multifamiliales (maximum de 8 logements);
- pour un garage souterrain, une implantation à 3 mètres à partir de la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoie qu'une construction souterraine destinée au stationnement soit à une distance minimale de 4 mètres de la ligne de rue;
- pour un nouveau bâtiment, une construction hors-toit sur la terrasse, et ce, bien que le Règlement prévoie que, lorsque située sur le toit d'un bâtiment, une terrasse ne doit comprendre aucune construction de mur, de toit ou d'abri quelconque.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 11:22

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216470002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 65 unités sur six étages, sur le lot portant le numéro 6 391 185 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de l'avenue George-V)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant une implantation jumelée pour un bâtiment de la classe 170, une implantation de la structure souterraine à moins de 4 mètres des lignes de rue et une construction sur la terrasse sur toit pour un nouveau bâtiment multifamilial projeté sur le lot portant le numéro 6 391 185 du cadastre du Québec (coin de la rue William-MacDonald et de l'avenue George-V).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La compagnie de développement Pentian s'est portée acquéreur des terrains formant la tête d'îlot bordée par la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1<sup>re</sup> Avenue. Les deux terrains sont actuellement occupés par une habitation multifamiliale sur deux (2) étages, à l'Ouest, et un bâtiment commercial, sur l'avenue George-V.

Le requérant projette un nouveau développement résidentiel comptant deux bâtiments multifamiliaux de six (6) étages, pour un total de 128 unités, pour lequel la démolition des deux bâtiments existants est requise.

L'analyse réglementaire du projet de développement résidentiel à l'étude, en vertu du *Règlement sur le Zonage (2710)*, a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments non conformes dont la plupart ont été modifiés afin de rejoindre les dispositions en vigueur. Trois éléments dérogatoires subsistent toutefois dans la dernière proposition.

Le premier vise l'implantation jumelée des bâtiments de classe 170, soit des multifamiliaux de cinq (5) à huit (8) étages, le deuxième concerne l'implantation de la structure souterraine pour les deux constructions Est et Ouest, respectivement le long de l'avenue George-V et de la 1<sup>re</sup> Avenue. Enfin, les constructions sur les terrasses sur les toits ne sont pas autorisées par le *Règlement sur le Zonage (2710)*.

Les requérants demandent une dérogation mineure pour ces éléments.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2021 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-03-22

**Dossier # : 1218885007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant pour l'immeuble situé au 41-45, 16e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation majeure de la façade avant pour l'immeuble situé au 41-45, 16<sup>e</sup> Avenue, conformément au plan « 41-45 16E AVENUE Montréal, QC » réalisé par Frederic Klein Architecte, daté du 22 janvier 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti aux conditions suivantes :

- que l'ensemble des fenêtres soit de type « à guillotine »;
- que, pour les sept fenêtres doubles projetées sur la façade avant, un meneau vertical soit intégré à celles-ci;
- que des précisions (couleur, matériau, mouluration) à propos des deux frontons au-dessus des portes en façade soient apportées aux plans émis pour construction;
- qu'un assemblage de végétaux au choix du requérant soit aménagé sur une bande d'une largeur d'environ 0,6 m devant le mur et la terrasse à l'avant.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:43**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218885007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant pour l'immeuble situé au 41-45, 16e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une transformation majeure de la façade avant du bâtiment principal situé au 41-45, 16<sup>e</sup> Avenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le requérant projette procéder à une transformation majeure de la façade avant du bâtiment principal :

- Par le remplacement de toutes les portes et fenêtres;
- Par l'ajout de nouvelles fenêtres;
- Par le remplacement du revêtement mural, et;
- Par l'ajout de deux terrasses couvertes.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2021 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2021-03-22



**Dossier # : 1218885006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 625, 45e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 625, 45<sup>e</sup> Avenue, conformément au plan « AGRANDISSEMENT 625 45<sup>e</sup> AVENUE, LACHINE » réalisé par Vasilena Koleva, technologue en architecture, version révisée datée du 18 février 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti aux conditions suivantes :

- que la version 2 soumise pour approbation par le Comité consultatif d'urbanisme soit celle retenue par la requérante;
- que la hauteur du toit de l'agrandissement soit diminuée de 2'-0" par rapport à la hauteur proposée.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:40

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218885006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 625, 45e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant un agrandissement du bâtiment principal situé au 625, 45<sup>e</sup> Avenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La requérante souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant surmonté d'une superficie habitable (chambre à coucher). La superficie de plancher totale ajoutée, incluant le garage, s'élève à 75,9 m<sup>2</sup>.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2021 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-22

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises



**Dossier # : 1216470003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de deux bâtiments multifamiliaux jumelés de 63 et 65 unités sur les lots portant les numéros 6 391 184 et 6 391 185 du cadastre du Québec (entre la 1 <sup>re</sup> Avenue, la rue William-MacDonald et l'avenue George-V)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 4 mars 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour la construction de deux bâtiments multifamiliaux jumelés de 63 et 65 unités sur les lots portant les numéros 6 391 184 et 6 391 185 du cadastre du Québec (entre la 1<sup>re</sup> Avenue, la rue William-MacDonald et l'avenue George-V).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 11:32

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216470003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de deux bâtiments multifamiliaux jumelés de 63 et 65 unités sur les lots portant les numéros 6 391 184 et 6 391 185 du cadastre du Québec (entre la 1 <sup>re</sup> Avenue, la rue William-MacDonald et l'avenue George-V)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux jumelés de 63 et 65 unités, sur les lots portant les numéros 6 391 184 et 6 391 185 du cadastre du Québec (entre la 1<sup>re</sup> Avenue, la rue William-MacDonald et l'avenue George-V).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La compagnie de développement Pentian s'est portée acquéreur des terrains formant la tête d'îlot bordée par la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1<sup>re</sup> Avenue. Les deux terrains sont actuellement occupés par une habitation multifamiliale sur deux (2) étages, à l'Ouest, et un bâtiment commercial, sur l'avenue George-V. Le requérant projette un nouveau développement résidentiel pour lequel la démolition des deux bâtiments existants est requise.

***Le projet***

Implantation et densité

Les deux terrains d'origine seront reconfigurés de façon à obtenir deux lots identiques ayant frontage sur la rue William-McDonald. Les bâtiments seront implantés suivant la forme des terrains et jumelés sur leur partie avant, libérant une cour intérieure. Ils occuperont chacun un peu plus de la moitié du terrain.

Pour son nouveau projet résidentiel, la compagnie de développement immobilier Pentian prévoit deux bâtiments jumelés de 63 et 65 unités chacun, sur six (6) étages.

Parti architectural

Le projet, dans son ensemble, est constitué de deux (2) volumes de six (6) étages, assis sur un basilaire vitré d'un (1) étage.

Les façades avant arborent un jeu d'avancées et de retraits horizontaux permettant l'aménagement de terrasses et de balcons. On y retrouve également une variation de plans verticaux suivant la ligne de lot sur la rue William-MacDonald.

Les façades latérales le long des voies publiques ont également fait l'objet d'un traitement offrant des reculs sur plusieurs travées.

Pour le revêtement extérieur, les concepteurs ont opté pour un assemblage de panneaux métalliques et de brique de couleur gris clair et gris foncé. Pour les encadrements des ouvertures, le choix s'est porté sur du métal noir.

Un aménagement des toits est également prévu. Il s'agira principalement d'un toit vert pour la tour Ouest, avec un espace aménagé en terrasse. Pour la tour Est, une terrasse est prévue sur l'ensemble de la partie Sud. La partie résiduelle sera recouverte d'un revêtement blanc.

### Stationnement

La proposition soumise prévoit deux (2) étages de stationnement souterrain dont l'accès est situé sur l'avenue George-V. Les garages des deux immeubles communiquent par des portes coupe-feu.

L'ensemble des aires de stationnement comptabilise un total de 142 cases qui desservent les 128 unités d'habitation.

### Verdissement

L'espace dégagé par les constructions est verdi en presque totalité et planté de plusieurs arbres prévus le long des lignes des rues et dans la cour intérieure.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2021 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-03-22

**Dossier # : 1196470066**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Opération cadastrale - Modification de la contribution pour fins de parc au montant de 8 200 \$ - Lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec situés au 885-889, 14e Avenue

D'accepter la somme de 8 200 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire des lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec, situés au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue, doit verser à la Ville, conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, équivalente à 10 % de la valeur du site;  
D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'abroger la résolution CA20 19 0029.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-30 12:28**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196470066**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Opération cadastrale - Modification de la contribution pour fins de parc au montant de 8 200 \$ - Lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec situés au 885-889, 14e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Le requérant a soumis une nouvelle proposition pour son projet de reconversion d'un bâtiment mixte en bâtiment exclusivement résidentiel de six (6) unités. La précédente option n'offrait aucun logement social ou de trois (3) chambres et plus, le propriétaire devait donc s'acquitter des frais pour fins de parcs pour les quatre unités ajoutées. Dans la nouvelle proposition, il prévoit quatre (4) unités de logements pour familles de trois (3) chambres.

Le bâtiment actuel comptait deux (2) unités de logements dont un pour famille. Ainsi, le calcul des frais de parc exclura trois des quatre unités de logements pour familles, considérant que la quatrième unité est existante, selon la formule suivante:

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

La somme compensatoire est donc de 8 200\$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement - Lachine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196470066**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 32 800 \$ - Lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec situés au 885-889, 14e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Un projet de reconversion d'un bâtiment mixte en bâtiment résidentiel a été approuvé. La proposition vise la transformation d'un immeuble comptant un rez-de-chaussée commercial et deux logements aux étages supérieurs en une habitation de six unités. À ce titre, le projet est considéré comme projet de redéveloppement au sens du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) et y est assujéti en vertu de l'article 2 dudit règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2020-02-03 - Résolution à venir (1196470064)**

Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue

**DESCRIPTION**

Le projet vise l'ajout de quatre unités de logement. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire établie selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

**Description de l'emplacement**

- Matricule : 9033-99-3693-3-000-0000
- Adresse : 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue
- Lots actuels : 2 133 603 et 2 133 604

**JUSTIFICATION**

La somme de 32 800 \$ sera versée à la Ville en guise de contribution pour fins de parc. La DAUSE recommande la proposition d'une somme compensatoire au lieu d'une cession de terrain d'un peu plus de 70 mètres carrés, étant donné que cette dernière option ne constitue pas une plus-value dans le secteur. En effet, la superficie à céder n'est pas assez importante pour l'aménagement d'un parc qui profiterait à la communauté lachinoise. La compensation financière sera versée au fonds d'acquisition, d'aménagement et d'entretien des parcs et terrains de jeux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés CAPREA, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6 paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 492 000 \$. La compensation financière est donc de 32 800 \$ et correspond, selon la formule énoncée par l'article 5 du Règlement (17-055), au prorata du nombre de logements ajoutés, considérant, de plus, qu'aucun logement social ou de trois chambres à coucher ou plus n'est prévu par le projet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-01-20

Michel SÉGUIN  
Directeur  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1216089002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-03-24 10:34

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216089002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-03-08 - CA21 190044 (1216089001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 janvier au 19 février 2021)

**2021-02-01 - CA21 190024 (1216089001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 novembre 2020 au 20 janvier 2021)

**2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 octobre au 23 novembre 2020)

**2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 septembre au 20 octobre 2020)

**2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (1<sup>er</sup> au 21 septembre 2020)

**2020-09-14 - CA20 19 0188 (1207914005)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 mai 2020 au 31 août 2020)

**2020-06-01 - CA20 19 0112 (1207914004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (1<sup>er</sup> avril 2020 au 21 mai 2020)

**2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (23 janvier 2020 au 26 février 2020)

**2020-03-09 - CA20 19 0031 (1207914001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 novembre 2019 au 22 janvier 2020)

**2019-12-02 - CA19 19 0340 (1197914007)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 octobre au 20 novembre 2019)

**2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019)

**DESCRIPTION**

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 20 février au 20 mars 2021, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002)

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Myriam BARIL-BOISCLAIR  
Technicienne RH

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-23

Caroline MAYER  
Chef de division PARH.